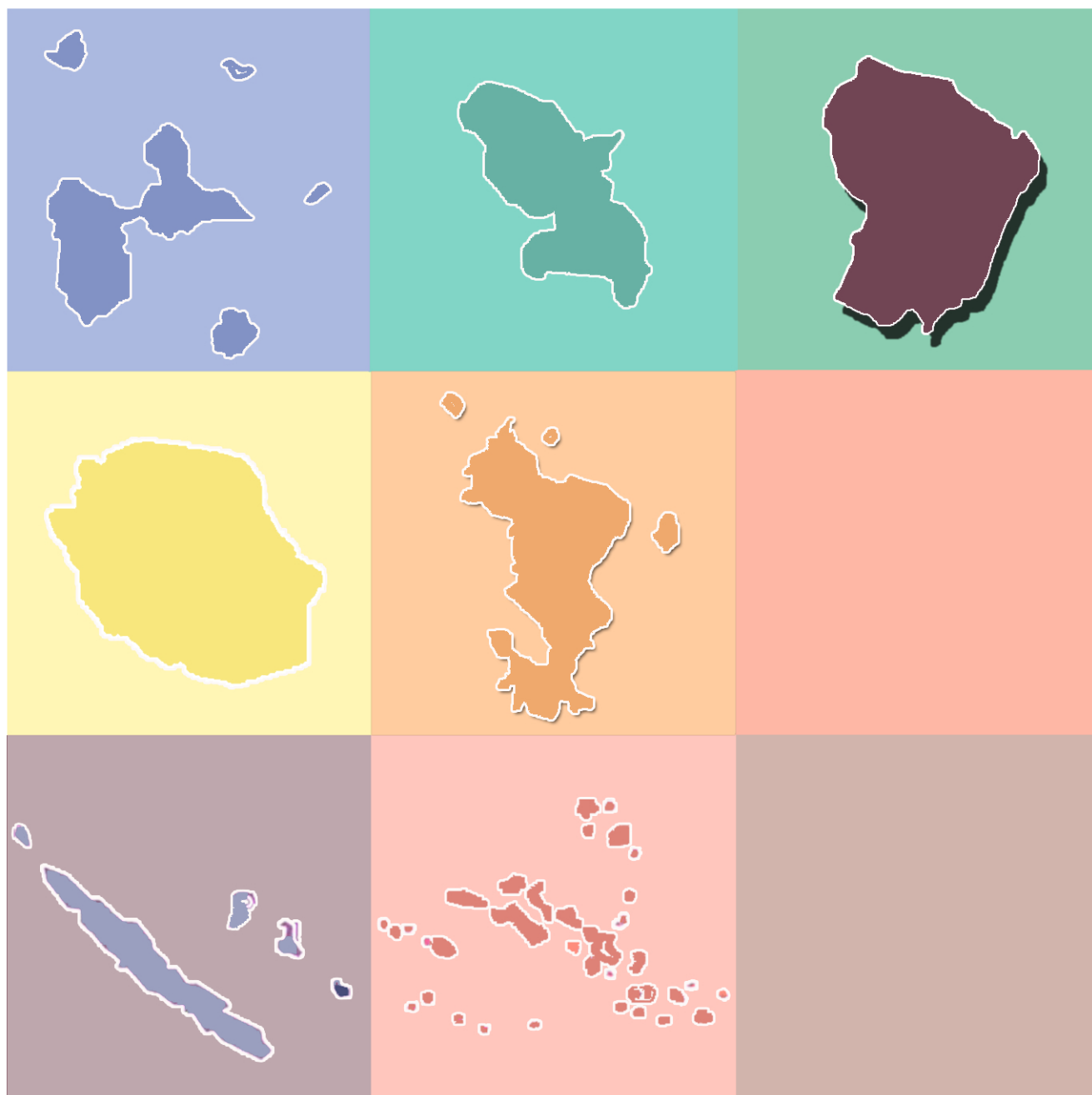


STRATOM

Diagnostic territorial

Guyane

Décembre 2020



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

L'objectif des diagnostics territoriaux est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de site, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (grands chiffres, tendances, structuration des acteurs, forces et faiblesses).

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux pourront appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Les territoires considérés

Ces diagnostics ont été bâtis sur la base du découpage régional en vigueur. Ils présentent les caractéristiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les 13 régions métropolitaines françaises et les territoires d'Outre-Mer.

Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne
Centre-Val de Loire	Corse	Grand-Est
Hauts-de-France	Ile de France	Normandie
Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur		

Territoires d'Outre-Mer

Antilles (Guadeloupe et Martinique)	Océan Indien (La Réunion et Mayotte)	
Guyane	Nouvelle-Calédonie	Polynésie Française

Certains territoires d'Outre-Mer n'accueillent pas de formation d'enseignement supérieur ou de laboratoire de recherche de manière permanente et n'apparaissent pas dans ce diagnostic (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna). Néanmoins ces territoires présentent un intérêt scientifique et restent un terrain d'observation privilégié pour les scientifiques.

Précisions concernant les données et leur interprétation

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 31 octobre 2020. Les sources des cartes et des chiffres sont mentionnées. Les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires, qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre. Les sources des présentations des actions PIA proviennent principalement des porteurs de projet (contenu des dossiers de candidature, communiqués de presse, site internet...).

Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et d'en tenir compte dans leur interprétation.

Il conviendra plus généralement, si l'on veut analyser correctement les données fournies, de se référer aux définitions précises données dans le lexique.

Les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

L'ensemble des données n'étant pas disponibles pour les sites de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, leur diagnostic territorial concentre l'ensemble des indicateurs disponibles. Les sources de données proviennent principalement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'INSEE, des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF).

PARTIE 1 - VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN GUYANE.....	5
A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle régionale	6
B. Les enjeux du territoire	8
PARTIE 2 - VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.....	13
A. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants	14
B. La production des connaissances scientifiques à l'échelle de la région	30
C. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique.....	33
D. Les ressources financières et humaines	34
PARTIE 3 - ANNEXES	39
A. Glossaire	40
B. Sigles et abréviations	49

Partie 1

**VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
EN GUYANE**

A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle régionale

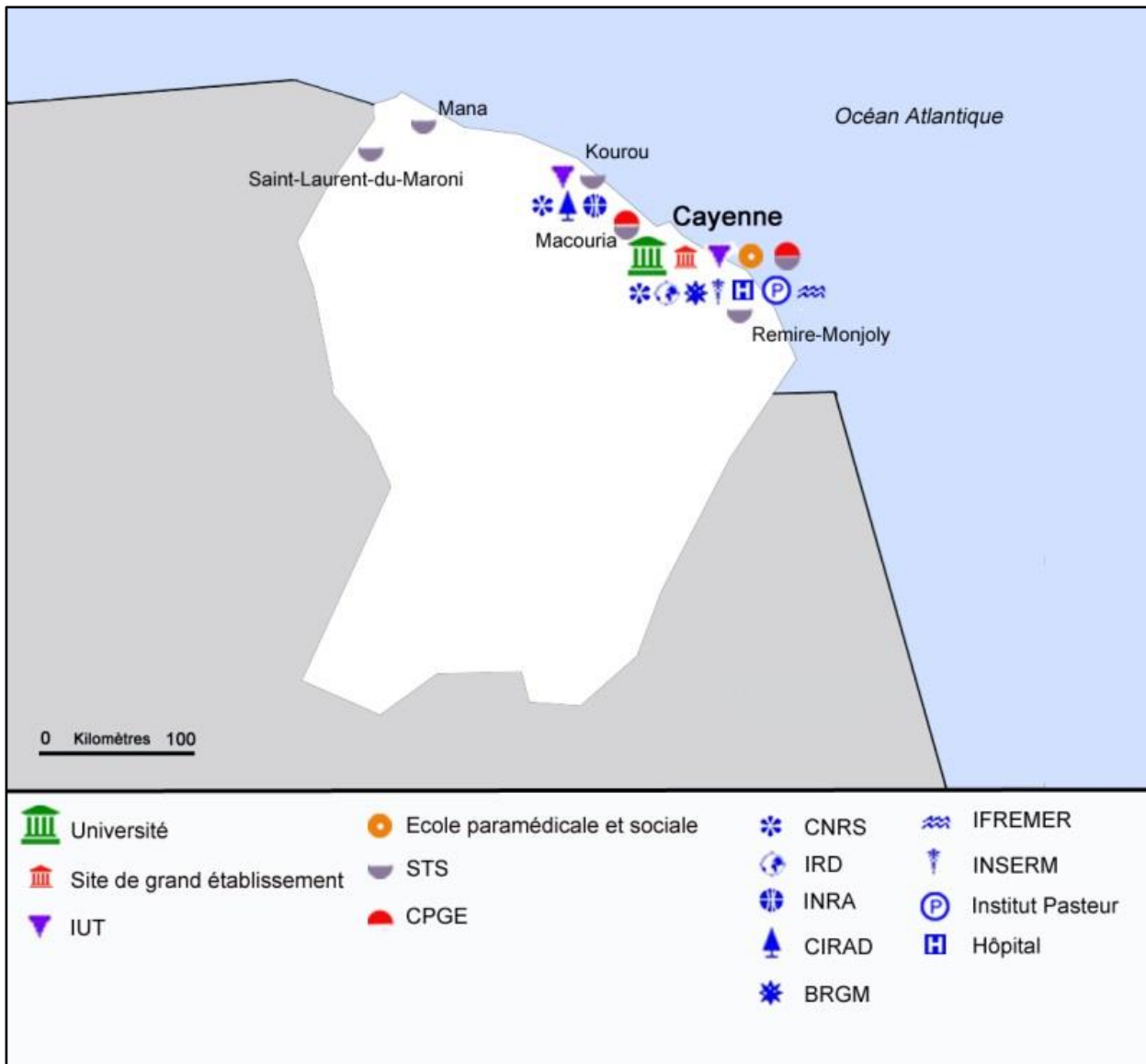
A.1 La position géographique

Carte 1 - La position géographique de la Guyane



A.2 Les principales implantations des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche

Carte 2 - Guyane : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur, de recherche, et des formations de STS et de CPGE (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



B. Les enjeux du territoire

B.1 Le contexte socio-économique

B.1.1 La population

En 20 ans, la population de la Guyane a doublé pour atteindre 290 000 habitants en 2020 malgré une dynamique démographique qui a tendance à ralentir puisque la croissance annuelle est passée de +2,5% entre 2011 et 2016 à +1,9% entre 2016 et 2020. La population de la Guyane connaît un très fort taux de natalité et une proportion très élevée de jeunes : 42 % des Guyanais sont âgés de moins de 20 ans, a contrario, seulement 8,5 % de la population a plus de 60 ans. L'essentiel de la population habite le littoral et le long des fleuves frontaliers. 52% de la population est concentrée sur la presqu'île de Cayenne où la densité de population atteint 574 habitants/km², pour une moyenne guyanaise à 3 habitants au Km².

En offrant l'accès à l'éducation, à la santé, aux minima sociaux et à la stabilité politique, la Guyane est un territoire attractif dans la zone amazonienne. Aussi, le fonctionnement de ses services publics, et notamment celui du système éducatif, peut être menacé par une forte immigration clandestine. Selon une enquête du CNRS, seuls 30% des enfants scolarisés déclarent le français comme langue maternelle, cette proportion est encore plus faible le long du fleuve Maroni, et 41% d'entre eux déclarent parler au moins trois langues parmi une vingtaine déclarée.

B.1.2 Les indicateurs économiques

► La production de richesses

Première source de création de richesse, les services marchands représentent 44% de la richesse produite, suivi des services non marchands (36%), de la production industrielle (9%), de la construction (7%) et de l'agriculture (4%). Le PIB guyanais recule de -1,9% entre 2016 et 2017 avec un PIB/habitant estimé à 15 K€ en 2017 soit 45% du niveau national.

Avec 11ancements en 2018, le centre spatial guyanais est le 4ème port spatial au niveau mondial. L'activité spatiale constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guyane et représente, en 2016, 16% du PIB de la Guyane (24% en 1994) et plus de 4 600 emplois salariés (9% des emplois salariés).

La Guyane possède un vaste potentiel minier encore mal identifié et non exploité à ce jour qui s'étend au-delà de la filière aurifère. Le BRGM évoque notamment des réserves de plomb, zinc, cuivre, bauxite, diamant, nickel, platine, et uranium. L'exploitation économique de ce potentiel doit prendre en compte la nécessité de protéger la population et les milieux naturels sensibles, et de gérer sa valorisation de manière responsable.

► Les échanges extérieurs

En 2018, les exportations ne couvrent que 13,4 % des importations malgré leur augmentation de 10,3 % en 2018, pour atteindre 1 512,5 M€. Ses principaux fournisseurs sont la France métropolitaine (50%), les autres pays de l'Union européenne (18%) et les Antilles françaises (10%).

Après une baisse de -23,9 % en 2017, les exportations progressent fortement en 2018 (+50,8 %) pour atteindre 202,9 M€. Les exportations sont portées par les biens d'investissement (54%), les biens intermédiaires (36%) et les biens de consommation non durables (6%). Ses principaux clients sont la France métropolitaine (40%), les autres pays de l'Union européenne (21%) et les Antilles (14%). Les échanges entre la Guyane et ses voisins d'Amérique du Sud ou de la Caraïbe restent très limités.

Le tourisme vert constitue un vecteur essentiel de la croissance économique de la Guyane (5% des emplois salariés) qui génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale mais qui doit encore se développer.

► Emploi

En 2018, le taux de chômage en Guyane, au sens du BIT, diminue et s'établit à 19% avec un taux de chômage des jeunes de la tranche 15-24 ans qui atteint 39% en 2018. Une enquête menée par Pôle emploi

cette même année indique qu'en dépit de la forte demande d'emplois, 37% des offres rencontrent des difficultés pour être satisfaites, notamment dans le secteur médical.

B.2 Des enjeux géostratégiques

Étendue sur 83 846 km², la Guyane est la deuxième plus vaste région de France. Dotée d'un climat équatorial, elle est essentiellement couverte d'une vaste forêt tropicale humide bordée de mangroves côté mer. Protégée par un parc national et six réserves naturelles qui abritent 98 % de la faune vertebrée, 96 % des plantes vasculaires de la France, 5 500 espèces végétales et 1 500 espèces animales, la Guyane possède l'une des réserves les plus riches du monde en matière de biodiversité.

Sa position privilégiée, proche de l'équateur, fait de la Guyane, le port spatial de l'Europe lequel constitue le vecteur essentiel de son économie. La Guyane possède également un vaste potentiel géologique et minier.

Avec les Antilles françaises et Haïti, la Guyane est le seul site représentant la francophonie au sein d'un environnement anglophone et lusophone.

Suite aux travaux des Assises de l'Outre-mer en 2018, le Livre Bleu, porté par le ministère des outre-mer, présente les ambitions de la France ultra-marine autour de quatre axes stratégiques : l'accès aux services publics essentiels, l'accompagnement juridique et financier de leur transformation, la réponse aux défis liés aux changements globaux et l'influence et le rayonnement de ces territoires. En créant une plateforme de recherche par bassin géographique l'objectif est d'encourager les synergies, donner de la visibilité et faire rayonner l'effort de recherche outre-mer.

B.3 Des cadres institutionnels spécifiques

Dotée d'une forte identité culturelle, économique et géographique, la Guyane est devenue en 2015 une collectivité territoriale unique cumulant les compétences exercées auparavant par son conseil départemental et son conseil régional. Aujourd'hui, ses institutions sont régies dans le cadre de l'article 73 de la Constitution qui prévoit l'assimilation des lois et des règlements avec la possibilité de les adapter, dans une certaine mesure, aux spécificités du territoire. La Collectivité territoriale de Guyane est compétente pour promouvoir la coopération régionale, le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, l'aménagement de son territoire et assurer la préservation de son identité.

Au titre des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, elle bénéficie d'un financement spécifique visant un rattrapage économique rapide. La Guyane s'est vu confier, pour la programmation des fonds européens 2014-2020, la gestion des fonds du FEDER et d'une partie du FSE.

B.4 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur et de la recherche

B.4.1 Un accès à l'enseignement supérieur qui s'améliore

Avec un taux de réussite au bac qui a progressé de 4,1 points en cinq ans pour atteindre 78,6% en 2018, la Guyane compte 2 730 bacheliers dont 39% sont issus de la filière générale, contre une moyenne nationale de 53%. Le taux de poursuite d'études des néo-bacheliers guyanais atteint 65% en 2017. Néanmoins, la Guyane reste l'académie où le taux d'espérance d'un élève de sixième d'obtenir le bac est le plus faible au niveau national avec 55,6% en 2018, malgré une progression de deux points depuis 2016.

4 250 étudiants sont répartis sur 6 sites dont le principal est Cayenne qui accueille 90% de la population étudiante. La population étudiante guyanaise connaît une forte progression, +25% en 5 ans, avec une croissance encore plus marquée à l'université (+33%) qui accueille 79% des étudiants.

En 2017, 70% des étudiants universitaires suivent une formation de niveau L (moyenne nationale de 59%) tandis que la part des étudiants inscrits en master se développe considérablement : +54% entre 2013 et 2017. Aussi, le nombre de diplômés a augmenté de 27% sur le territoire entre 2013 et 2017, notamment dans les formations Bac+3, et par conséquent, la part des diplômés sortie du système scolaire dans la population de plus de 15 ans de progresse de 1,5 point entre 2011 et 2017 pour atteindre 16,5% mais reste

inférieure à la moyenne nationale (29,1%).

Depuis 2017, l'Université de Guyane a ouvert sa propre école doctorale « Diversités, santé et développement en Amazonie » qui accueille une soixantaine de doctorants et a diplômé 13 doctorants pour sa première année.

La mise en place d'un campus des métiers consacré à la filière bois, auquel participe l'Université de Guyane, permet de créer des espaces d'échanges entre les besoins professionnels et l'offre de formation proposée à la jeunesse guyanaise.

B.4.2 Une structuration autour de projets amazoniens

S'appuyant sur une nouvelle stratégie universitaire, la recherche guyanaise se structure autour de quatre thèmes : la santé tropicale, l'observation de la terre et la gestion durable du territoire amazonien, la biodiversité et la valorisation des ressources naturelles, les interactions entre l'Homme et son territoire. Six laboratoires de recherche dont quatre unités mixtes dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement et une unité où l'INSERM est impliqué dans le domaine de la santé portent cette politique de recherche.

La Guyane bénéficie de positions stratégiques remarquables et d'infrastructures scientifiques de premier plan pour l'étude des phénomènes naturels qui rendent le territoire très attractif pour la communauté scientifique mondiale. Des stations de recherche forestière en zone tropicale, un réseau d'observation spatiale et des observatoires ont été développés grâce à la présence des organismes de recherche.

Réunis autour du groupement de recherche interdisciplinaire IRISTA, l'ensemble des acteurs de la recherche publique souhaite renforcer les liens entre la recherche et l'enseignement, et développer des projets scientifiques qui valorisent cet environnement d'exception.

Aussi, les acteurs guyanais portent le développement du centre de culture scientifique et technique **La canopée des sciences** afin de donner à la population les clés d'analyse des enjeux sociétaux et de donner le goût de la science aux jeunes guyanais.

Enfin, la Guyane développe un partenariat fort avec le Brésil, comme le montre l'évolution du campus international de Montabo avec l'IRD et l'Université fédérale de l'état brésilien de l'Amapa (UNIFAP). L'état d'Amapa et l'UNIFAP ont créé un nouveau campus dans la ville frontalière d'Oyapock, qui compte déjà 800 étudiants. Cette région est appelée à devenir un pôle avancé pour la coopération de la France avec le Brésil.

B.5 Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme de la population étudiante qui suit une évolution démographique forte • Présence d'organismes de recherche nationaux dont le CNRS, l'IRD, CIRAD, IFREMER, INRAE, Institut Pasteur • Présence d'infrastructures spécifiques : stations de terrain autour de la biodiversité en Amazonie, station d'observation de la région amazonienne par satellite, centre spatial de Kourou, Vectopole, CRB, ... • Structuration de la recherche autour du GIS IRISTA - Institut de recherche sur les systèmes et territoires amazoniens • Présence de collaborations internationales • Implication des centres de recherche dans des labex, équipex • Présence d'une technopole pour accompagner l'innovation • Une reconnaissance des thèmes de la recherche guyanaise à travers la participation aux projets Investissements d'avenir 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de formation limitée • Difficulté à développer une filière de formation scientifique et technologique bien qu'en cours de structuration • Surcoûts financiers liés à l'isolement du territoire : investissement, ressources humaines, masse critique insuffisante. • Une recherche isolée avec des thématiques spécifiques • Des financements par projet difficiles à obtenir • Des centres de décision scientifiques hors du territoire • Faible relation des organismes et de l'université avec le monde de l'entreprise • Contraintes liées à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et au partage des avantages issus de leur utilisation (APA du Protocole de Nagoya) • Une recherche sur des niveaux de maturité d'une technologie encore trop bas pour un réel transfert de ses résultats • Manque de structures pour accompagner la valorisation de la recherche et l'innovation (centre de transfert technologique) • Un tissu économique peu favorable au transfert de technologie et à l'innovation
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement géostratégique exceptionnel du plateau des Guyanes avec des richesses naturelles exploitables à fort potentiel. • Développement économique amazonien sur le plateau des Guyanes • Un territoire privilégié pour l'étude de la question environnementale qui est un enjeu mondial majeur • Un rôle à jouer pour la Guyane en tant que base avancée des services numériques vers les marchés sud-américain et européen • Une bande passante qui devrait augmenter prochainement • Développement d'applications numériques et de télédétections uniques dans son environnement géographique • Création d'une antenne du pôle de compétitivité Cosmetic Valley 	<ul style="list-style-type: none"> • Des enseignants-chercheurs tournés plus vers la formation que la recherche, due à leur faible nombre au regard du nombre d'étudiants inscrits à l'université • Déficit d'attractivité du territoire pour attirer des chercheurs • Un « <i>turn over</i> » des chercheurs peu propice au développement des projets locaux • Concurrence économique accrue des pays voisins • Impacts environnementaux liés à l'exploitation des ressources • Une couverture numérique encore insuffisante qui ralentit la diffusion des usages du numérique et le développement économique du territoire

Grands chiffres de Guyane

Population & géographie

270 000 d'habitants en 2016

3,5 habitants au km²

83 846 km²

1 100 km de frontières
Plus grand département
français

6 réserves naturelles

96% de zone forestière

1 500 espèces animales

98% de la faune vertébrée nationale

5 500 espèces végétales

96% des plantes vasculaires nationale

Économie

PIB (2017) : **4,2** Mds,
15 339 € par habitant

Taux de chômage (2018) : **19 %**

Importations : **1 512 M€** (2018)

Exportations : **203 M€**

Taux de couverture : **13,4%**

11 lancements de fusée (2018)

4^{ème} port spatial mondial

47% des apprentis suivent une
formation dans l'enseignement
supérieur

24% des étudiants inscrits en
formations professionnalisantes

2 700 bacheliers (2018)

Taux de réussite: 78,6%

1 école doctorale

4 250 étudiants

Effectifs étudiants
+25 % (2013/2017)

400 diplômés
de niveau licence (2017)

1 université

6 sites d'enseignement supérieur

130 enseignants-chercheurs
(2018)

79% des étudiants de
l'enseignement supérieur sont
inscrits en **universités**

1 Labex

6 laboratoires
dont **4 UMR**

Enseignement supérieur et Recherche

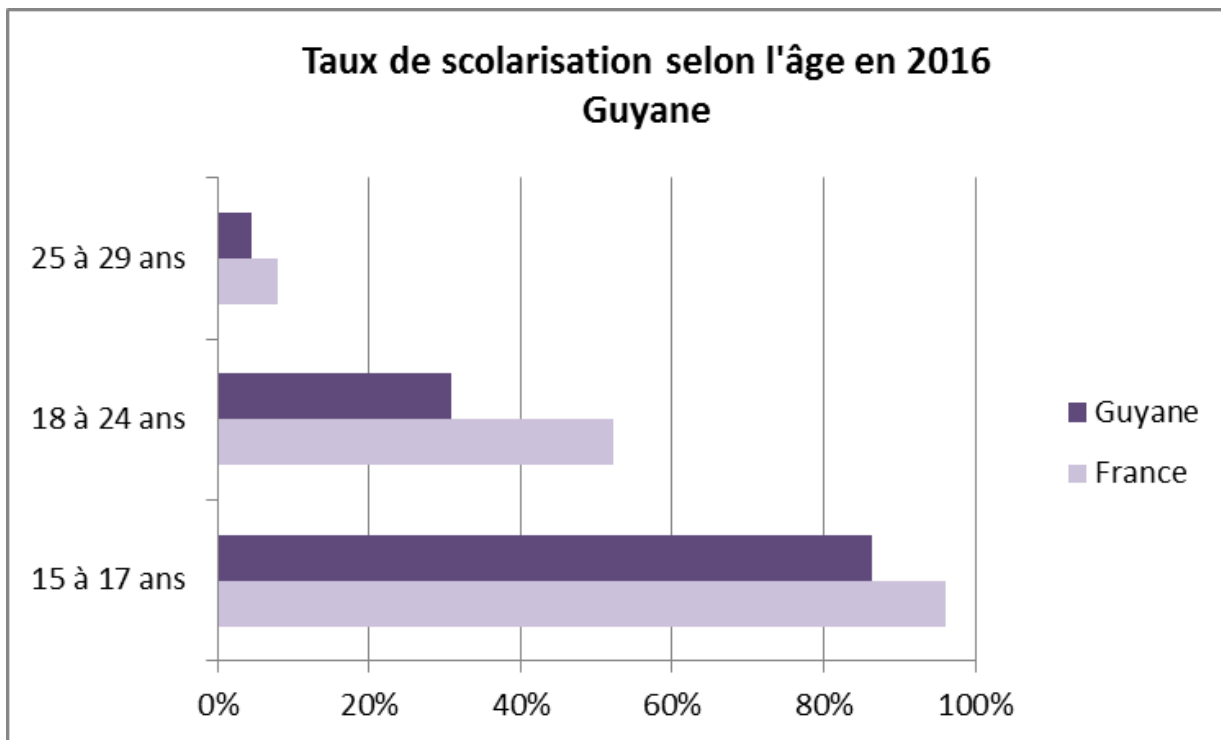
Partie 2

VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

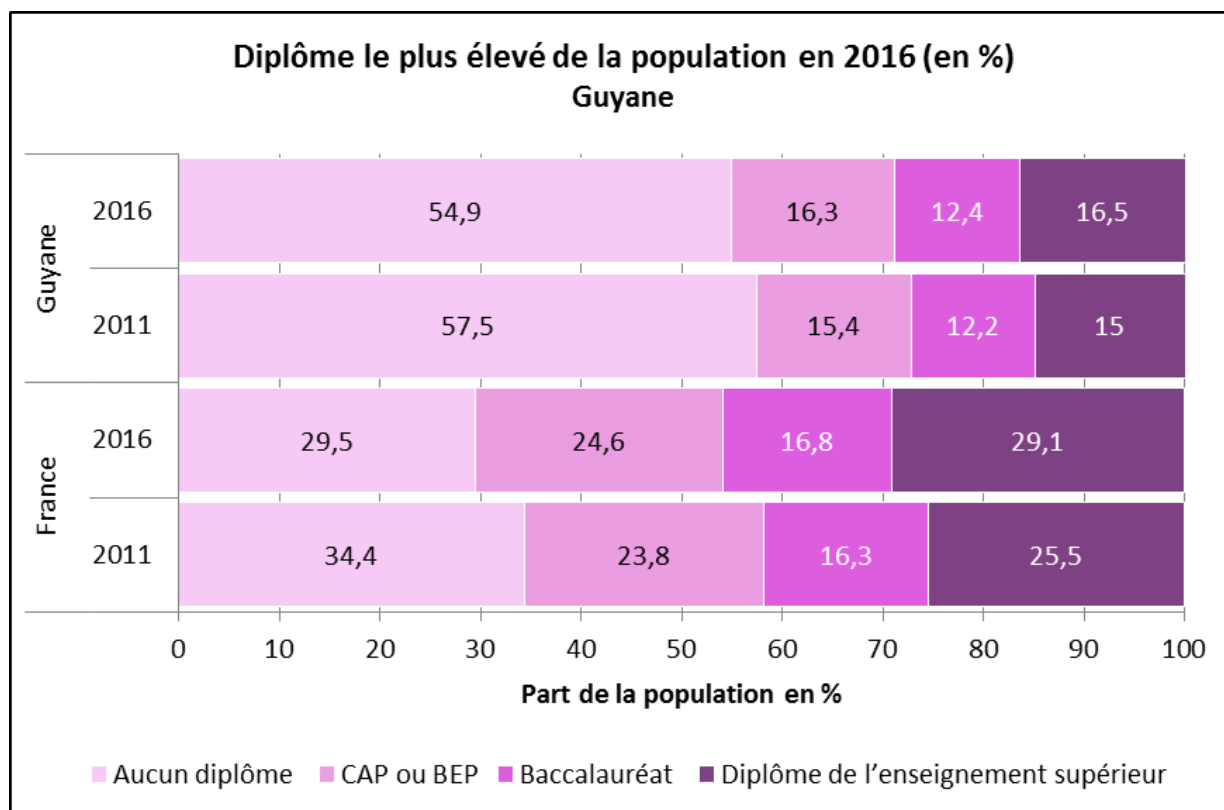
A. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants

A.1 L'accès à l'enseignement

Graphique 1 - Guyane : le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans en 2016 (Source : INSEE)

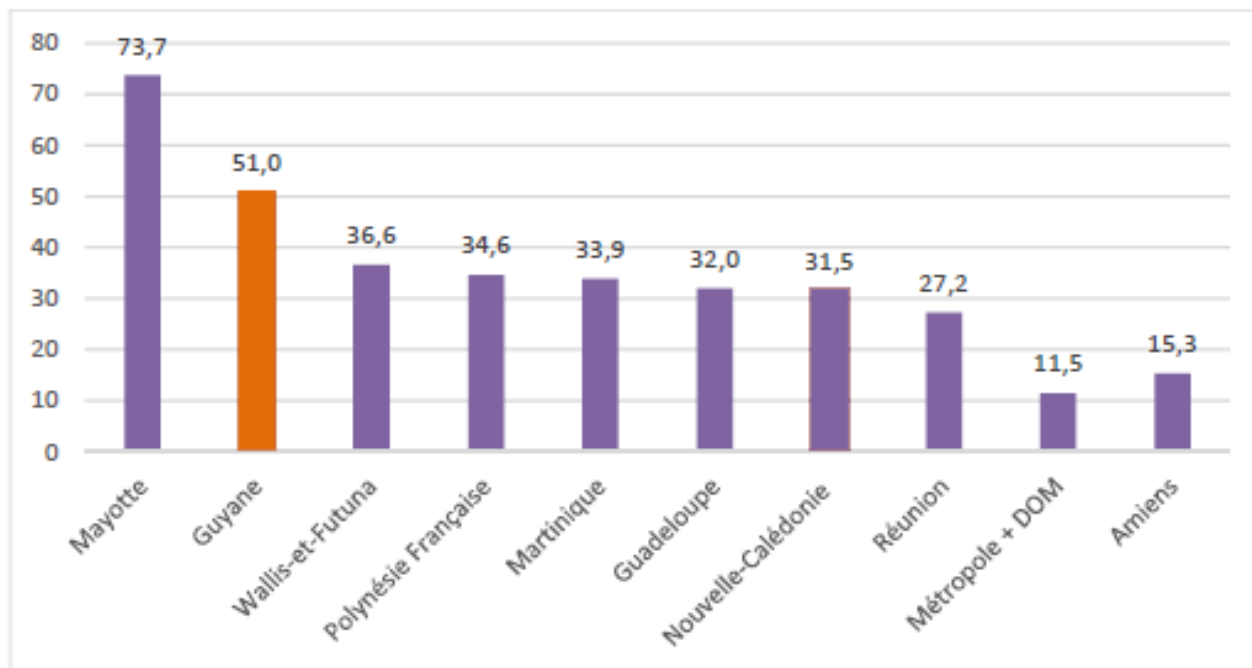


Graphique 2 - Guyane : le diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2011 et en 2016 (Source : INSEE)



Le niveau de formation générale des Guyanais augmente. En 2016, la part des diplômés de niveau supérieur représente 16,5 % (France : 29,1%) de l'ensemble de la population de 15 ans ou plus sortie du système scolaire contre 15 % en 2011. En 2016, la part des jeunes âgés de 20 à 25 ans sortis du système scolaire non diplômés est de près de 55% (France : 29,5%).

Graphique 3 - Outre-mer : la part des jeunes en difficulté de lecture dans les académies d'Outre-mer en 2018 (Source : ministère des armées – DSNJ, MENJ-DEPP)



A.2 Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

A.2.1 Les établissements d'enseignement supérieur

► Université de la Guyane

Le décret du 30 juillet 2014 crée l'Université de la Guyane et transfère les biens affectés au pôle universitaire de l'Université des Antilles-Guyane à cette nouvelle université au 1^{er} janvier 2015.

- 4 départements de formation et de recherche : Arts, Lettres, Langue, Sciences humaines et sociales ; Santé (le PACES est organisée en partenariat avec les universités des Antilles et de Bordeaux) ; Sciences et technologies ; Sciences juridiques et économiques
- l'IUT de Kourou, également présent à Cayenne, prépare des formations en :
 - Génie Électrique et Informatique Industriel (Kourou)
 - Réseau et Télécommunication (Kourou)
 - Techniques de commercialisation (Cayenne)
 - Carrières sociales (Cayenne)
- l'Inspé de Guyane
- l'Institut universitaire de formation continue

► Les autres écoles et Instituts

- AgroParisTech – Centre de Kourou
- Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) à Cayenne (ministère chargé de la santé et région Guyane)
- IRDTS : Institut régional de développement du travail social (établissement privé, ministère chargé de la santé)

A.2.2 Les organismes de recherche et établissements de santé

- CNRS : Centre national de recherche scientifique
- INRAE : Institut national de la recherche pour l'agriculture et l'environnement
- IRD : Institut de recherche pour le développement
- BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
- CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement, Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'outre-mer français
- CNES : Centre national d'études spatiales
- IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
- INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale, présent au Centre d'investigation clinique (CIC)
- Institut Pasteur
- Centre hospitalier de Cayenne

A.3 L'offre documentaire

La Bibliothèque universitaire de Guyane est une nouvelle construction qui a ouvert ses portes en novembre 2013 sur le nouveau campus universitaire « Troubiran » à Cayenne.

L'offre documentaire de la Guyane est satisfaisante, au vu de la population étudiante à desservir. Cependant, on note un déséquilibre très marqué entre la part de crédits consacrés à l'acquisition de documentation de niveau recherche et la part allouée à l'achat de documentation étudiante. Ceci peut s'expliquer en partie par les coûts élevés des abonnements à la documentation électronique de niveau recherche, en hausse régulière.

Tableau 1 - Guyane : l'offre documentaire globale en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires - ESGBU)

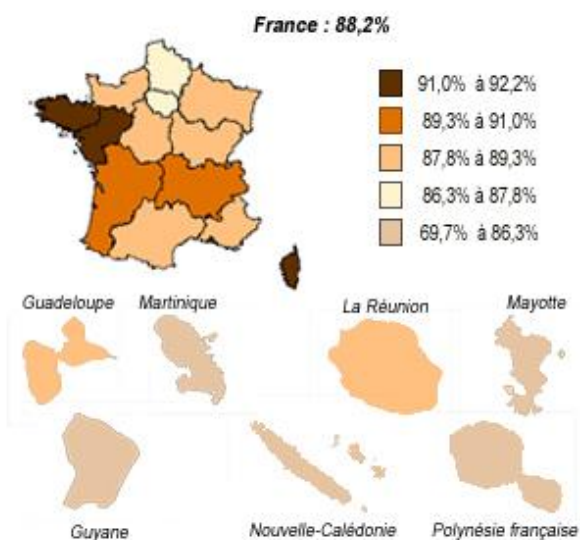
	Offre de documents en mètres linéaires	Dépenses d'acquisition			Nombre d'entrées par an	Nombre de prêts par an	Surfaces allouées au public (m ²)
		Total (€)	Part consacrée à la formation	Part consacrée à la recherche			
Guyane	1 527	207 115	64,0%	36,0%	n.d.	23 540	858

Champ : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche - source : MESRI - DD-A1-3 - ESGBU 2017

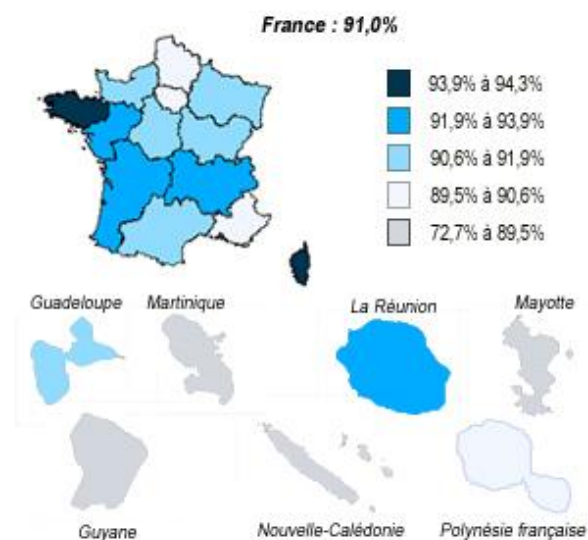
A.4 Les parcours d'accès à l'enseignement supérieur

A.4.1 La réussite au baccalauréat

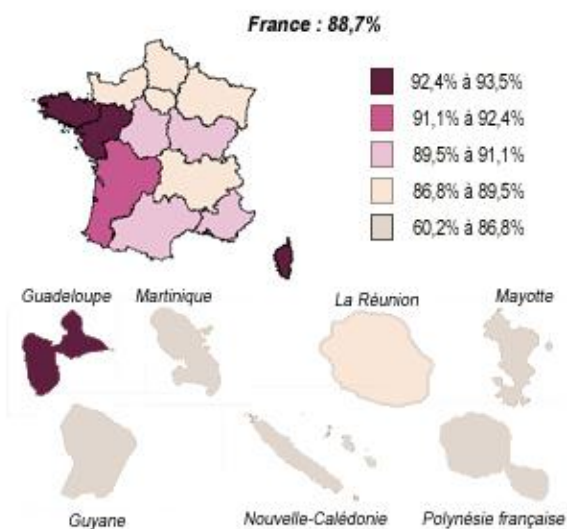
Carte 3 - le taux de réussite au baccalauréat en France, en 2018



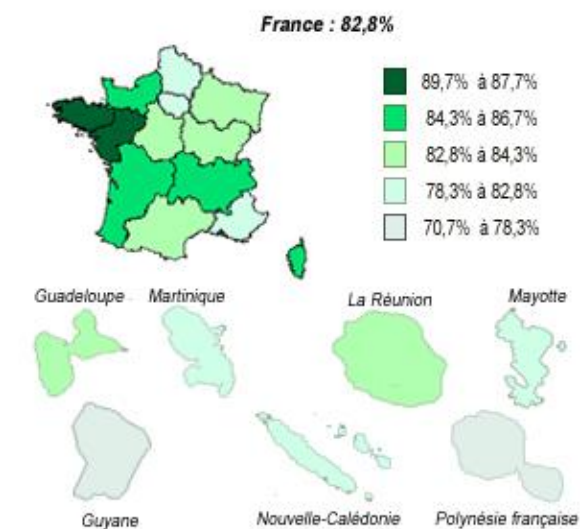
Carte 4 - le taux de réussite au baccalauréat général en France, en 2018



Carte 5 - le taux de réussite au baccalauréat technologique en France, en 2018



Carte 6 - le taux de réussite au baccalauréat professionnel en France, en 2018



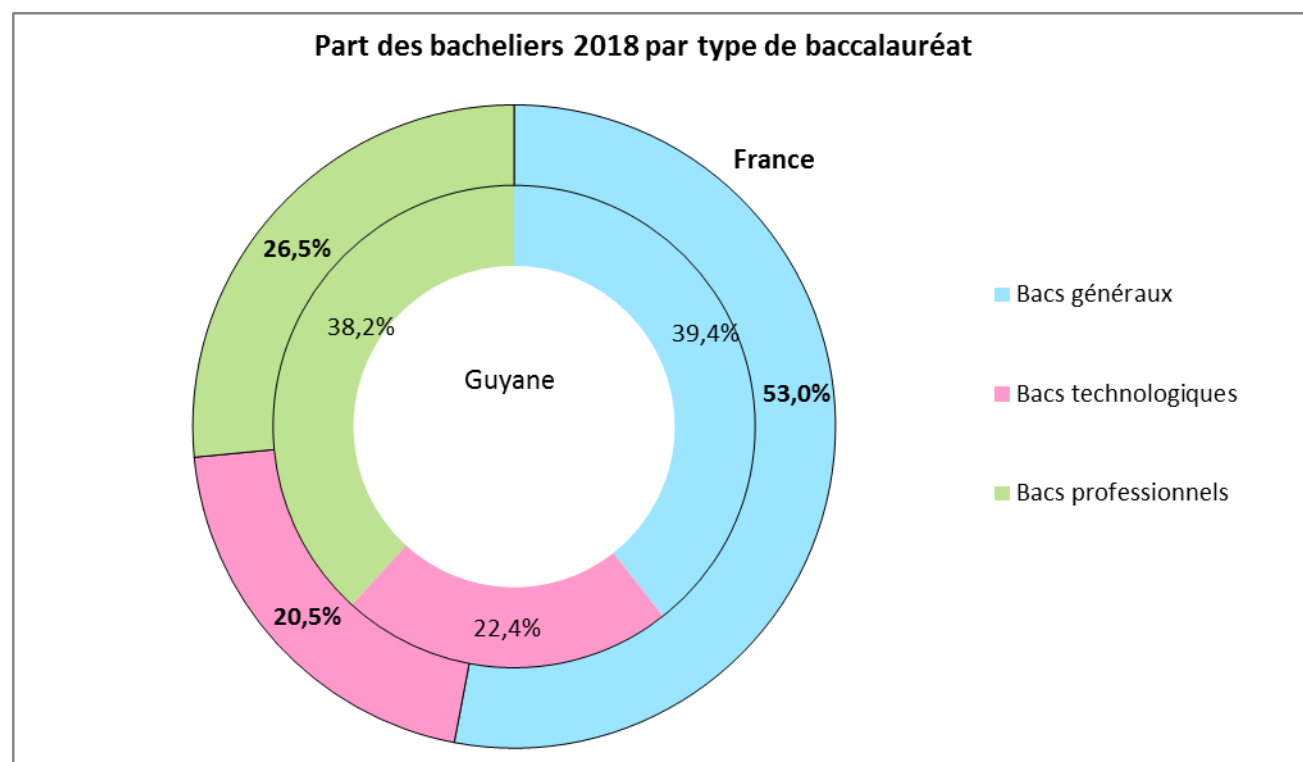
Sources : DEPP, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Vice-Rectorat de la Polynésie française, traitement DGESIP-DGRI A1-1

Tableau 2 - Guyane : le nombre de candidats admis et le taux de réussite par type de bac, session 2018 (Source : DEPP, vice-rectorats Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Guyane	1 076	85,5%	611	82,7%	1 044	70,7%	2 731	78,6%
Outre-mer	13 856	88,3%	7 657	82,0%	9 693	79,8%	31 206	83,9%
France	361 177	91,0%	139 692	88,7%	180 813	82,8%	681 682	88,2%

Le taux d'espérance d'un élève de sixième d'obtenir le bac est le plus faible au niveau national. En 2018, ce taux atteint 55,6% dans l'académie de Guyane alors qu'il est compris dans une fourchette de 70 à 80% dans l'hexagone.

Graphique 4 - Guyane : la répartition des admis 2018 par type de baccalauréat (Source : DEPP, vice-rectorats Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)



Entre 2014 et 2018, le taux de réussite global au bac a augmenté de 4 points et l'écart avec la moyenne nationale se réduit d'autant. L'académie de Guyane a la plus forte part de bacheliers inscrits en filières professionnelles (38,2%).

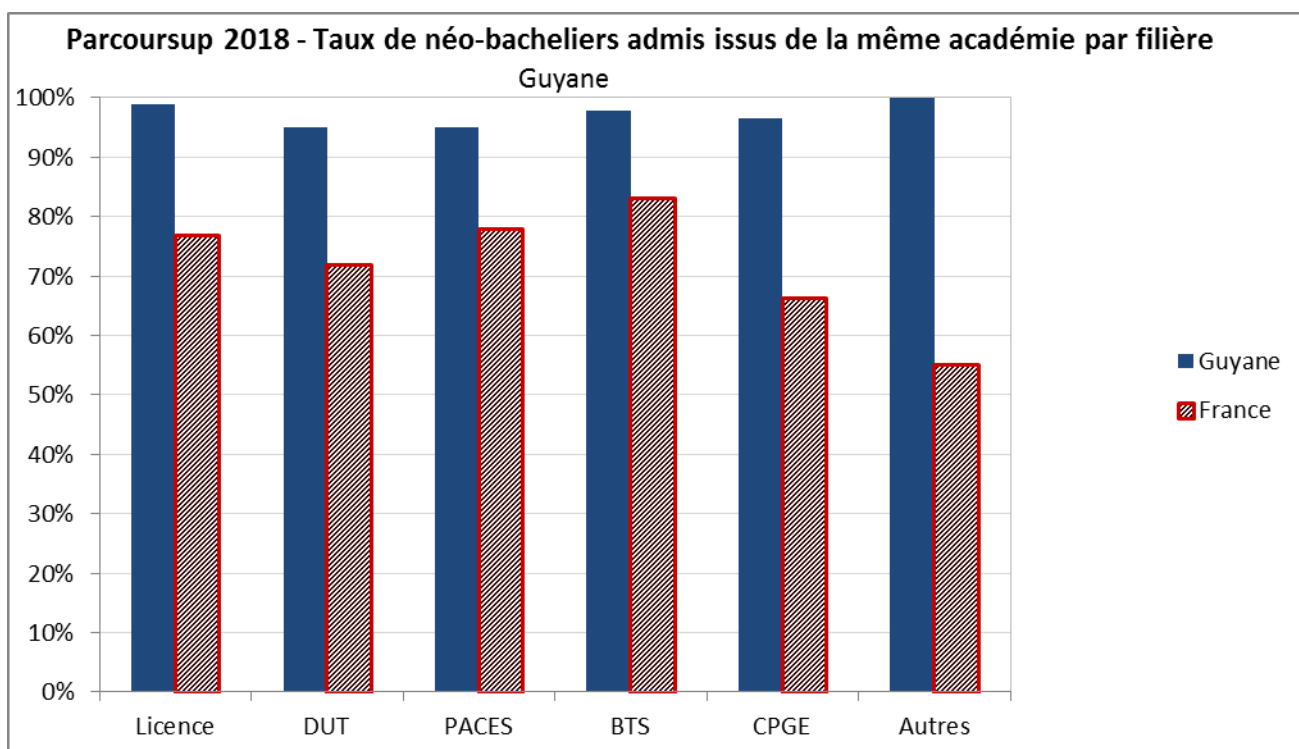
A.4.2 L'accès à l'enseignement supérieur et l'orientation

► Les résultats du dispositif Parcoursup

Tableau 3 - Guyane : les vœux et admissions dans le cadre de Parcoursup 2018 (Sources : Parcoursup/SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

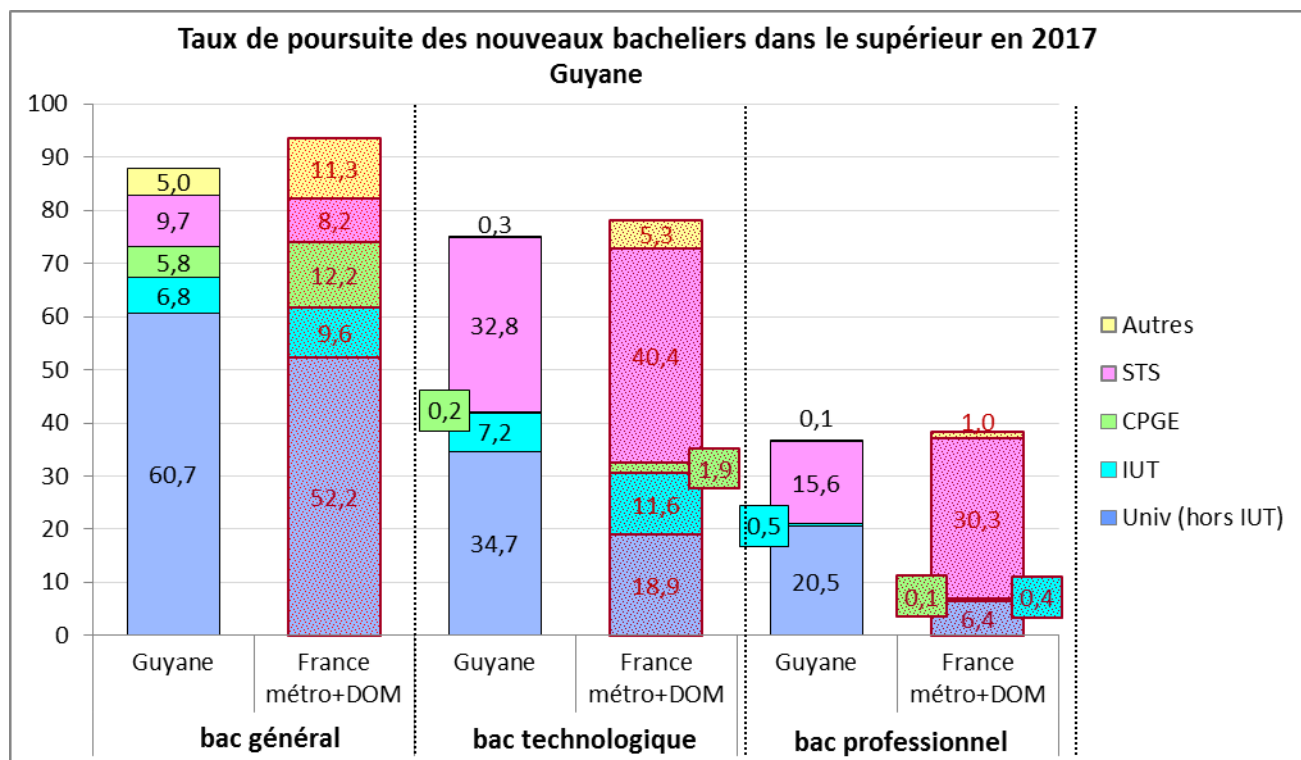
	Capacités d'accueil	Candidatures confirmées	Candidatures retenues (admis)	Répartition des néo-bacheliers admis par type de bac				Part autres admis
				Général	Techno.	Pro.	Ensemble bac	
Licence	965	2 507	691	39,8%	20,0%	21,3%	81,0%	19,0%
DUT	99	861	83	49,4%	38,6%	7,2%	95,2%	4,8%
PACES	135	363	95	54,7%	12,6%	16,8%	84,2%	15,8%
STS	439	3 715	376	14,6%	33,2%	34,8%	82,7%	17,3%
CPGE	60	186	30	96,7%	0,0%	0,0%	96,7%	3,3%
Autres	242	339	55	63,6%	21,8%	3,6%	89,1%	10,9%
Total	1 940	7 971	1 330	36,6%	24,0%	22,7%	83,3%	16,7%

Graphique 5 - Guyane : le taux de néo-bacheliers admis dans l'enseignement supérieur par Parcoursup, issus de la même académie, en 2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► Le taux de poursuite immédiat des néo-bacheliers

Graphique 6 - Guyane : le taux de poursuite immédiat des néobacheliers dans l'enseignement supérieur, par type de bac et par type de filières, à la rentrée 2017 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

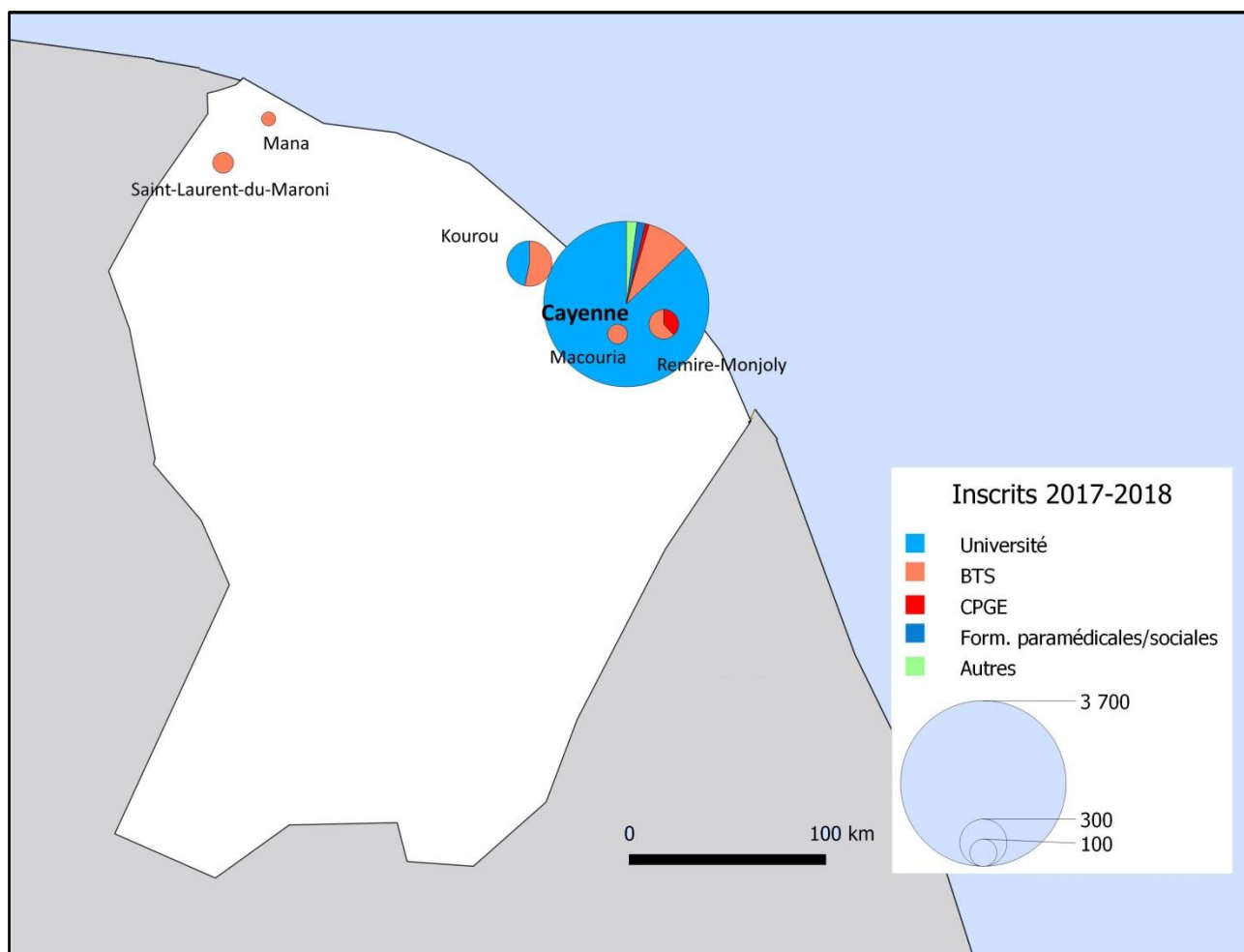


Le taux de poursuite de l'ensemble des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est inférieur au niveau national (65,3%, France : 75,2%). Le taux de poursuite des bacheliers, toutes filières confondues, est supérieur au niveau national dans les formations universitaires (43,7%, France : 40,4%). Le taux est particulièrement fort pour les bacs professionnels qui connaissent un taux de poursuite en université 3 fois plus grand qu'en métropole (21%, France : 6,8%).

A.5 Les choix d'études des étudiants en formation initiale, leurs diplômes et leur insertion professionnelle

A.5.1 La répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur de la région

Carte 7 - Guyane : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites de la région en 2017-2018, par grand type de filière (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

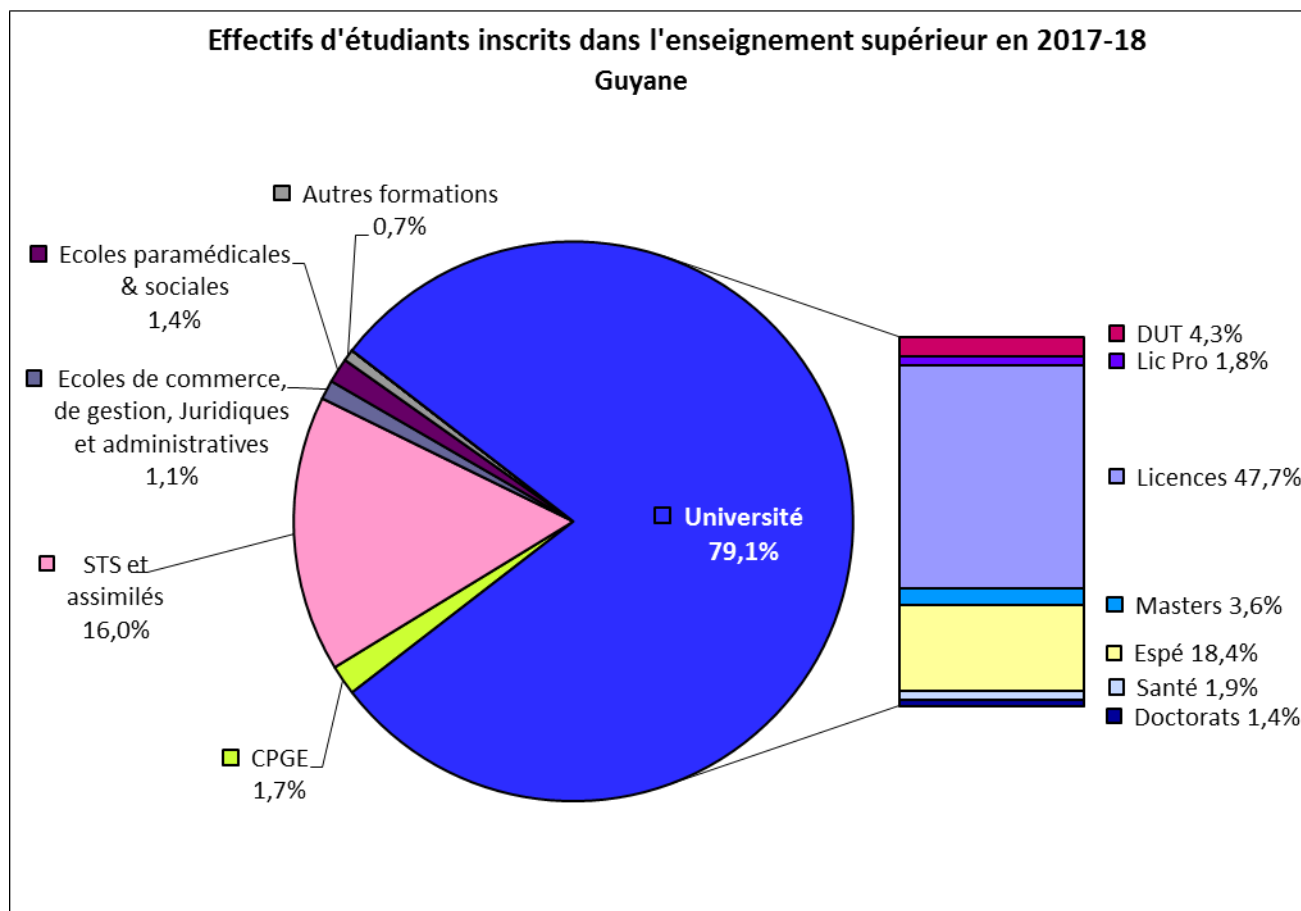


► Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Tableau 4 - Guyane : les effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 (Source : SIES)

	Inscrits dans l'enseignement supérieur				dont inscrits à l'université			
	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids Outre-mer	Poids France	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids Outre-mer	Poids France
Guyane	4 250	25,4%	7,6%	0,2%	3 360	33,0%	9,2%	0,2%
Outre-mer	55 752	12,7%	100%	2,1%	36 495	11,2%	100%	2,2%
France	2 688 994	10,2%	-	100%	1 650 154	9,6%	-	100%

Graphique 7 - Guyane : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur par type de filières en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGE SIP-DGRI A1-1)



A.5.2 Les étudiants inscrits à l'université

Tableau 5 - Guyane : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics MESRI selon leur origine géographique, en fonction du baccalauréat d'origine, en 2017-2018 (Source : SIES)

Répartition des effectifs étudiants en université	issus de la même académie	provenant d'une autre académie	ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger	d'origine académique indéterminée	Total	Effectif total
Guyane	76,1%	10,6%	0,4%	12,9%	100 %	3 560
France	60,4%	21,7%	1,9%	15,9%	100 %	1 755 700

Graphique 8 - Guyane : la répartition des effectifs universitaires par niveau en 2017-2018 (Source SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

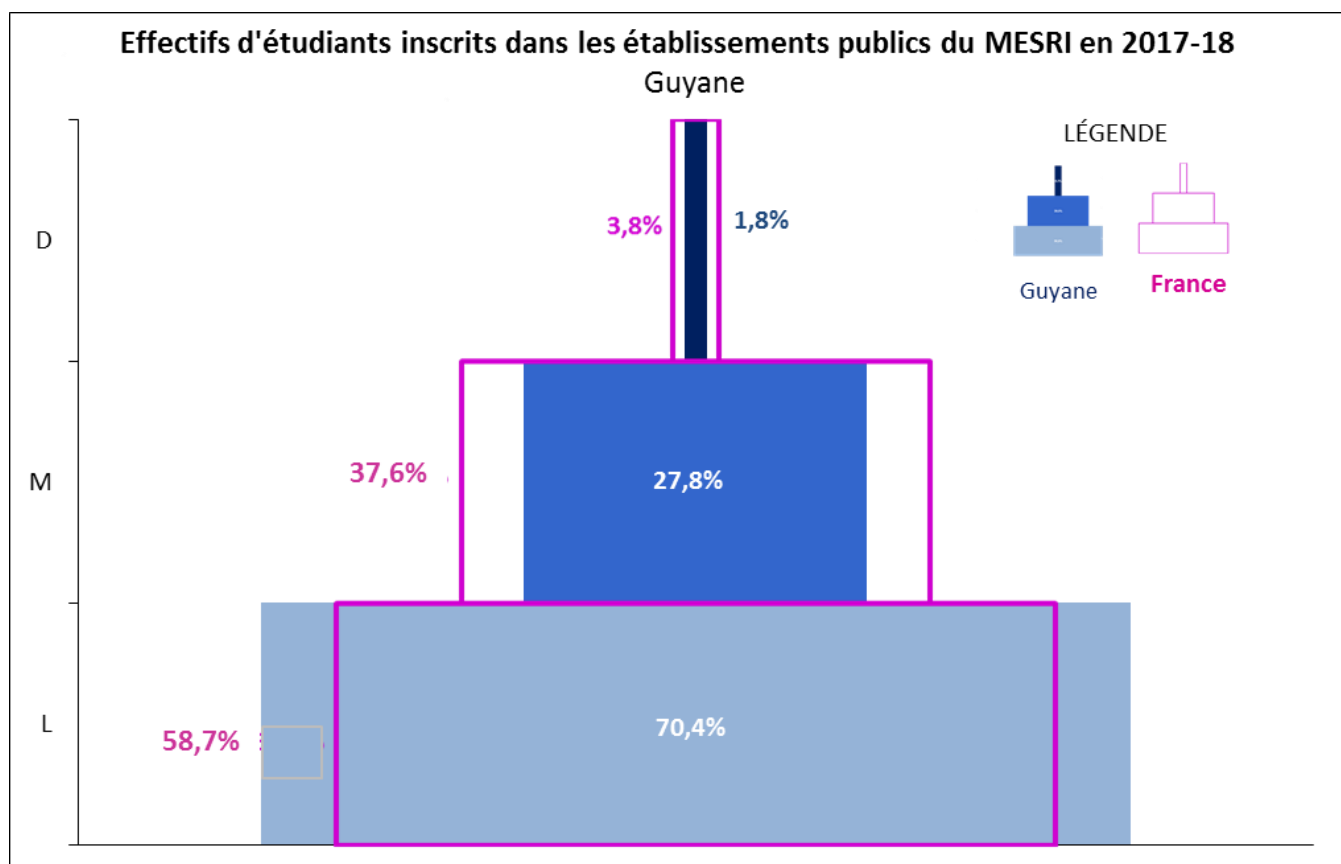


Tableau 6 - Guyane : l'évolution entre 2013-2014 et 2017-2018 des effectifs étudiants des établissements publics du MESRI, par cursus (Source : SIES)

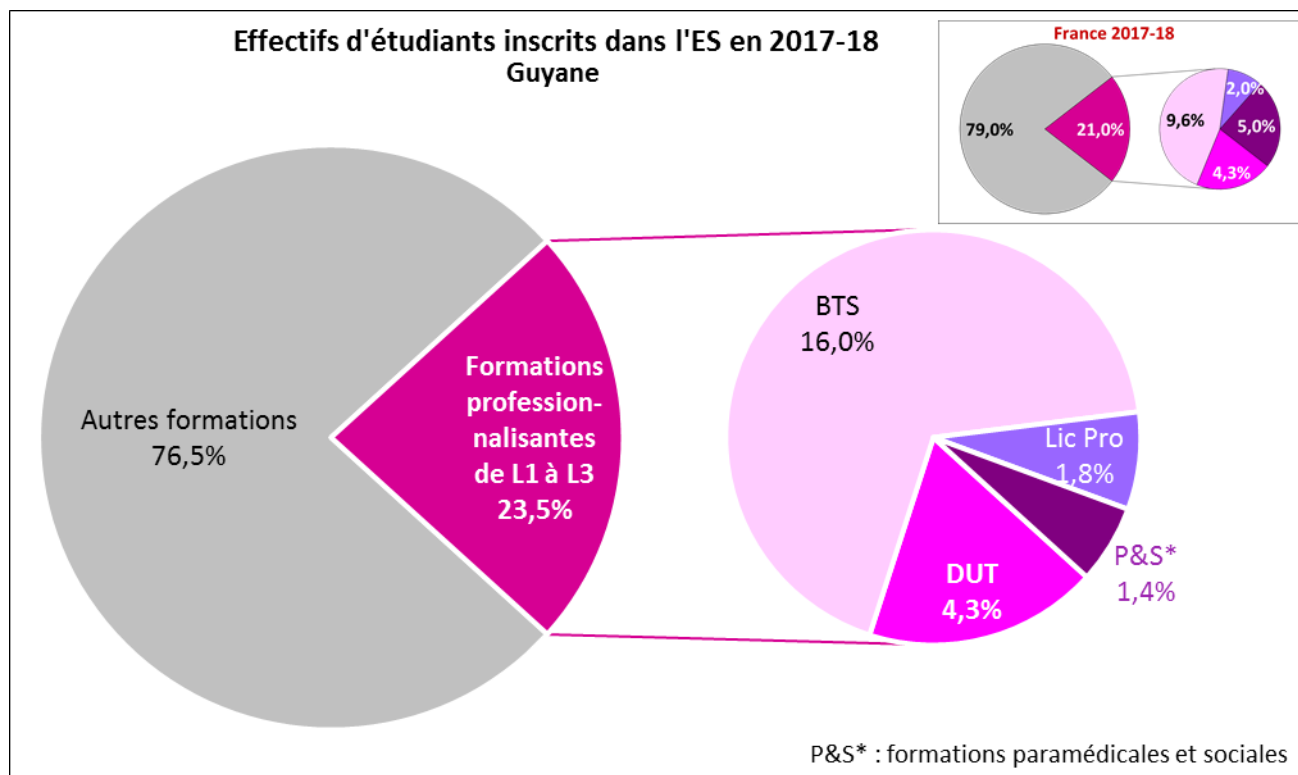
Cursus	L	M	D	Total
Effectifs	2 366	934	60	3 360
Évolution Guyane	23,1%	54,4%	-	33,0%
Évolution France	12,4%	6,7%	-5,8%	9,4%

Tableau 7 - Guyane : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics du MESRI, par grande discipline en 2017-2018 (Source : SIES)

Grandes disciplines	Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Santé	Total
Effectifs Guyane	1 146	1 569	565	80	3 360
Répartition Guyane	34,1%	46,7%	16,8%	2,4%	100 %
Répartition France	27,0%	30,7%	26,1%	16,2%	100 %

► Les étudiants inscrits dans les formations professionnelles courtes

Graphique 9 - Guyane : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur dans les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► Les diplômés de l'enseignement supérieur

Graphique 10 - Région Guyane : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 par type de diplôme national (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

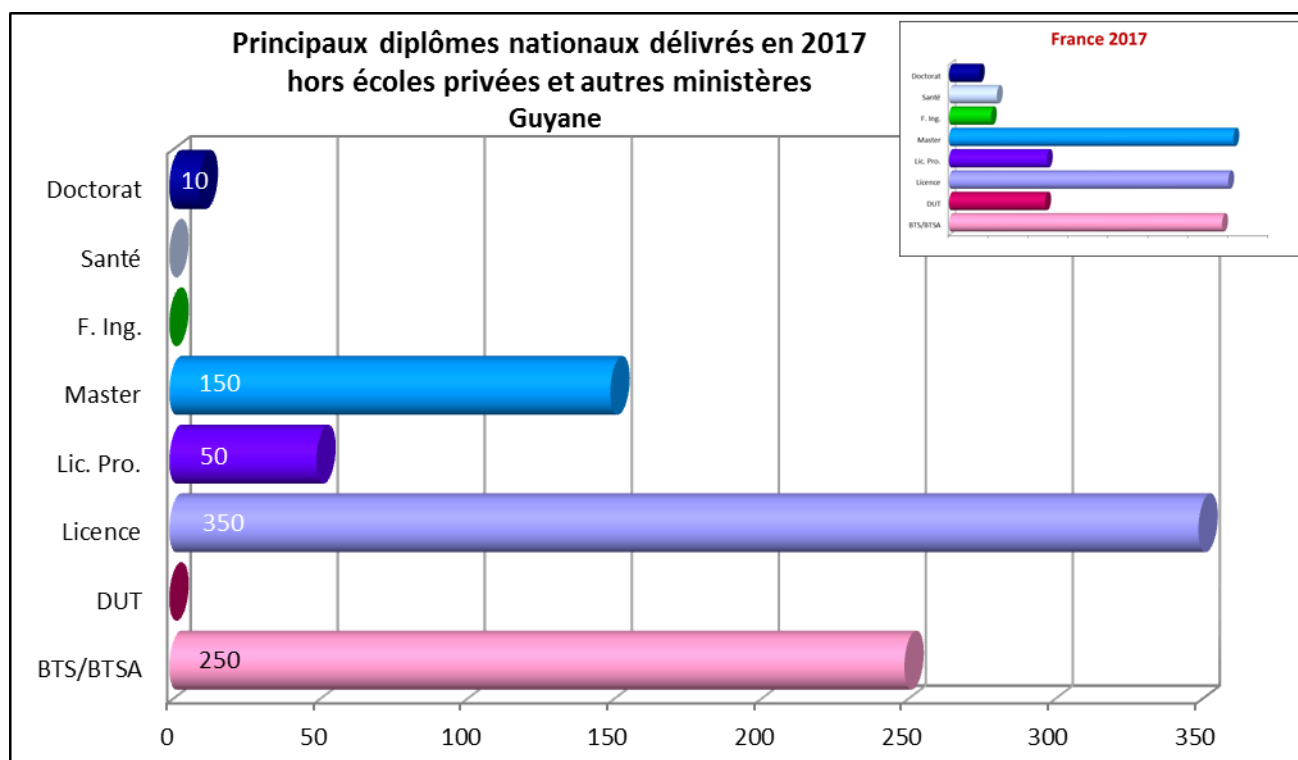


Tableau 8 - Guyane : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 pour les principaux diplômes par niveau de diplôme (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Type de diplôme	Bac+2	Bac+3	Bac+5	Bac+8
Diplômés de la Guyane	248	398	146	13
Diplômés en Outre-mer	4 968	3 379	1 447	79
Poids Guyane dans les diplômés ultramarins	5,0%	11,8%	10,1%	16,5%
Diplômés France	184 687	189 575	186 149	14 906

Le nombre de diplômés entre 2013 et 2017 a progressé de +27% sur le territoire (France : +6,3%) avec une forte progression des diplômés de niveau Bac+3 (+91%) et bac+5 (+30%). La progression entre 2016 et 2017 atteint 19% dont +58% pour les diplômés bac+3.

A.5.3 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau L

Tableau 9 - Guyane : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

	CPGE	STS et assimilés	IUT	Licence générale*	Licence professionnelle
Effectifs	74	679	182	1 764	76
Effectifs en Outre-mer	2 218	12 062	1 338	20 579	627
Poids Guyane dans les ultramarins	3,3%	5,6%	13,6%	8,6%	12,1%
Effectifs en France	86 955	259 444	116 909	670 257	52 741

* les effectifs en licence générale sont présentés hors doubles comptes des inscrits en CPGE qui ont obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence

En 2017, le BTS/BTSA a été obtenu par 248 étudiants avec un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale : 58,6% en 2017 (France : 75,2%). Ce taux a progressé en 2018 pour atteindre 61,7% et se rapprocher de la moyenne nationale (France : 74,5%).

352 étudiants ont obtenu une licence. Le taux de réussite en 3 ans (inscription en L1 en 2014-2015) est de 33% et une valeur ajoutée de +13%.

46 ont validé une licence professionnelle avec un taux de réussite en 1 an de 83% et une valeur ajoutée de -0,5%.

Le nombre de diplômés en DUT n'a pas été communiqué en 2017 mais le nombre de diplômés était de 38 en 2016 avec un taux de réussite en 2 ans (inscription en 2014-2015) de 52% et une valeur ajoutée de -2,8%.

Tableau 10 - Guyane : la répartition des effectifs d'inscrits en licence générale et professionnelle dans les établissements publics du MESRI par grande discipline 2017-2018 (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Total
Inscrits en licence générale et professionnelle	Effectifs Guyane	957	494	419	1 870
	Répartition Guyane	51,2%	26,4%	22,4%	100 %
	Répartition France	30,5%	39,0%	30,5%	100%

A.5.4 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau M

Tableau 11 - Guyane : la répartition des inscrits en master dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Master enseignement	Total
Inscrits en master	Effectifs Guyane	110	35	2	710	857
	Répartition Guyane	12,9%	4,1%	0,2%	82,8%	100%
	Répartition France	32,5%	28,0%	22,3%	17,2%	100%

En 2017, l'université a délivré 146 diplômes de master dont 79% de master enseignement. Le taux de réussite en 2 ans (inscription en M1 en 2015-2016) est de 36,4% et une valeur ajoutée de -5,6%.

A.5.5 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau D

Tableau 12 - Guyane : la répartition des effectifs de doctorants dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, sciences économiques	ALLSHS	Santé Sciences STAPS	Total
Inscrits en doctorat	Effectifs Guyane	7	13	40	60
	Répartition Guyane	11,6%	21,7%	66,7%	100%
	Répartition France	16,6%	33,6%	49,8%	100%

Tableau 13 - Guyane : les écoles doctorales et leurs établissements d'enseignement supérieur accrédités (Source : DGESIP)

Écoles doctorales	Établissement accrédité
Diversités, santé et développement en Amazonie	Université de Guyane

Depuis sa création, en 2015, l'école doctorale de l'Université de Guyane accueille les doctorants. En 2017, 12 étudiants ont obtenu leur doctorat.

A.5.6 Les effectifs d'étudiants en formations de santé, paramédicales et sociales

► Les effectifs d'étudiants en formations médicales

Tableau 14 - Guyane : les effectifs d'inscrits en études de santé en 2017-2018 (source : SIES)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêté du 27 décembre 2017)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Guyane	79	12	1	2	2	17
Total France	58 951	8 075	1 201	3 114	962	13 352

La PACES est partagée avec l'Université des Antilles. Les cours sont dispensés en présentiel, en visio-conférence avec l'Université des Antilles ou encore disponibles sur supports vidéo. Les étudiants peuvent poursuivre leurs études, en fonction des filières, à l'Université des Antilles ou à l'Université de Bordeaux.

► Les effectifs d'étudiants en formations paramédicales et sociales

Tableau 15 - Antilles-Guyane : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans d'autres formations aux professions de santé en 2016 (Source : DREES - Ministère des solidarités et de la santé)

Formations	Effectifs d'inscrits	Effectifs de diplômés	Total inscrits France	Total diplômés France
Sages-Femmes	79	11	4 048	880
Infirmiers DE	688	179	91 698	25 888
Masseurs Kinésithérapeutes	64	16	8 451	2 590

Tableau 16 - Guyane : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans les formations aux professions sociales en 2017 (Source : DREES - Ministère des solidarités et de la santé)

Formations	Effectifs d'inscrits	Effectifs de diplômés	Total inscrits France	Total diplômés France
Diplôme d'État d'assistant de service social	14	13	7 585	2 049
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	37	2	13 915	4 105
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	9	2	5 802	1 645

A.6 La réussite étudiante et les conditions de vie et d'études pour réussir

A.6.1 Les dispositifs d'innovation pédagogique

Le projet **Hybridation renforcée**, porté par l'université de Guyane, a pour objectif, d'une part, d'accroître l'hybridation des enseignements en multipliant les ressources pédagogiques de qualité accessibles à distance et, d'autre part, de renforcer les services et infrastructures numériques de l'université. Il bénéficie d'un fonds d'amorçage en partenariat avec le ministère des Outre-mer.

A.6.2 L'accueil des étudiants en bibliothèque

L'offre de places à la BU de Guyane est particulièrement modeste, et par conséquent, la disponibilité d'une place par étudiant est très faible. Une extension du bâtiment de la bibliothèque avec l'augmentation du nombre de places est en projet, ce qui pourrait améliorer la situation.

La BU de Guyane ouvre 62h par semaine, ce qui est satisfaisant et la situe au niveau de la moyenne nationale des BU de plus de 200 places.

Tableau 17 - Guyane : les places en bibliothèques et les horaires d'ouverture en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU))

	Nombre de places de travail	Disponibilité annuelle d'une place assise par étudiant
Guyane	134	94h

Champ : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche - source : MESRI - DD-A1-3 - ESGBU 2017

A.6.3 L'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne

► Peu d'étudiants étrangers en mobilité à l'université

En 2017-2018, 4,7% des étudiants inscrits à l'Université de Guyane sont des étudiants étrangers en mobilité, soit 155 étudiants (France : 11,2%). Parmi eux, 73% proviennent d'Haïti, 13% d'Afrique et 7% proviennent de la zone amazonienne.

► Les étudiants aidés

Tableau 18 - Antilles-Guyane : les étudiants boursiers sur critères sociaux (Source : CROUS, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Année 2017-2018	Boursiers sur critères sociaux					
	Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur	% d'étudiants boursiers échelons 0 bis à 7	% d'étudiants boursiers échelons 6 à 7	Effectifs de boursiers du MESRI	Effectifs de boursiers du Ministère de la Culture	Effectifs de boursiers du Ministère de l'Agriculture
Antilles-Guyane	22 481	45%	19,9%	9 867	48	95
France	2 677 149	27%	4,9%	691 556	11 189	13 939

45% des étudiants des académies des Antilles et de Guyane bénéficient d'une bourse (France : 27%) sur critères sociaux en 2017-2018. 45% des boursiers sont classés aux échelons 6 et 7 (France : 4,9%).

A.7 Les interactions formation – emploi

A.7.1 Les étudiants en apprentissage

Tableau 19 - Guyane : la répartition des apprentis 2017-2018 par niveau de diplôme d'enseignement supérieur (Source : MENJ-DEPP)

Inscrits en apprentissage	Niveau I (bac+5)		Niveau II (bac+3)		Niveau III (bac+2)		Total	
	Effectifs	Part régionale	Effectifs	Part régionale	Effectifs	Part régionale	Total des apprentis du supérieur	Part des apprentis du supérieur
Guyane	-	-	72	25,7%	208	74,3%	280	46,7%
France	54 364	32,7%	29 740	17,9%	82 200	49,4%	166 304	38,7%

A.7.2 Les étudiants en formation continue et la VAE

Dans le domaine de la formation continue, l'Université de Guyane a organisé en 2016, 4 286 heures stagiaires pour 700 stagiaires générant un chiffre d'affaires de 475 000 €.

L'Université de Guyane a délivré 16 diplômes au titre de la formation continue en 2016, dont 44% relèvent du niveau Bac+3.

En 2017, 16 dossiers ont été examinés au titre de la VAE par l'Université de Guyane. 37,5% des demandes ont reçu une validation totale.

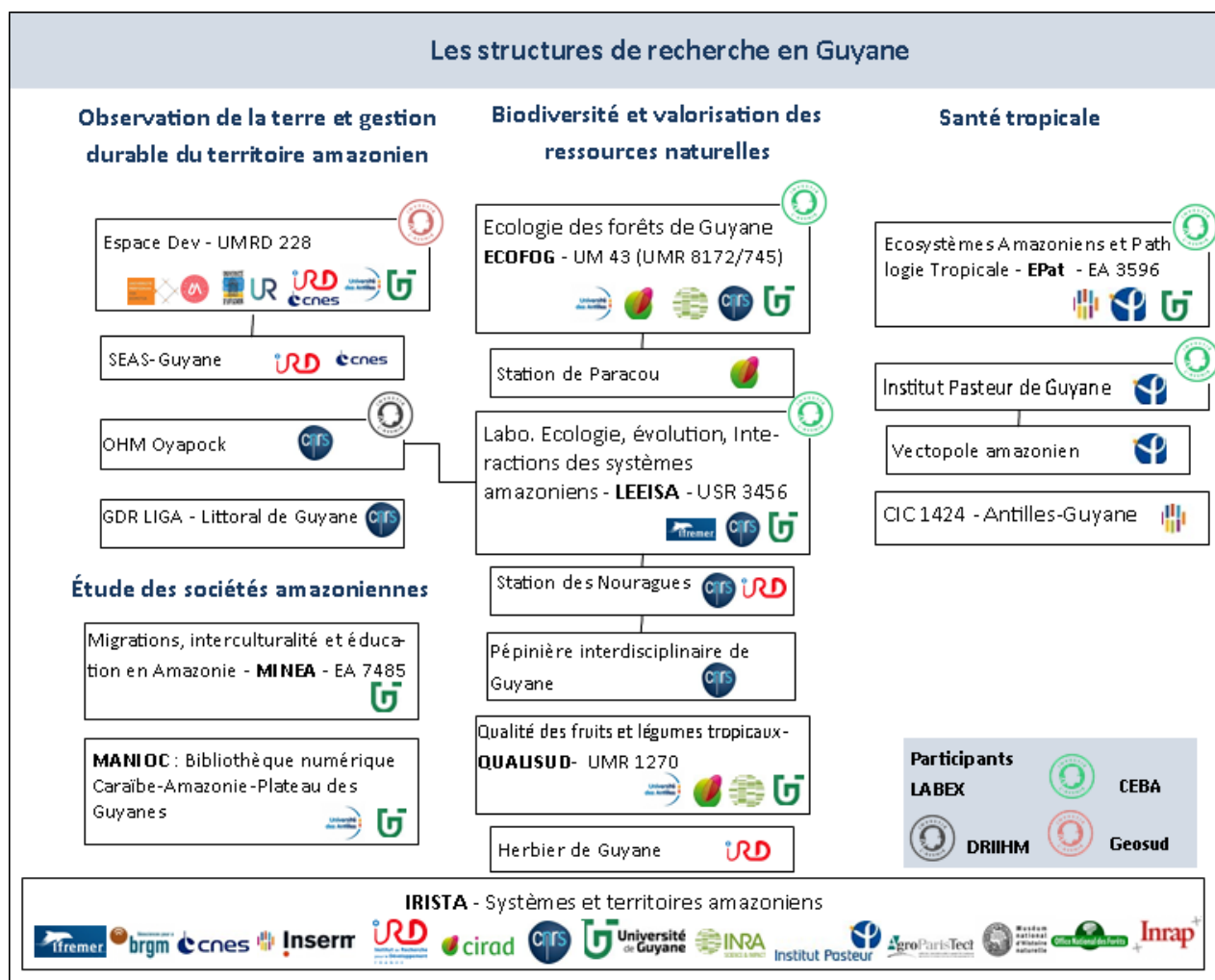
A.7.3 Les campus des métiers et des qualifications

► Le campus des métiers et des qualifications « Bois, de l'éco-construction et de l'éco-technologie »

Le campus représente l'opportunité pour plusieurs filières de créer des espaces d'échanges permettant la meilleure adéquation possible entre les besoins en emplois et en compétences et les formations proposées à la jeunesse guyanaise. Il favorise la construction de parcours de réussite pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire guyanais. Il devient un des principaux leviers pour le développement économique du territoire en répondant à des actions prioritaires du Pacte d'avenir scellé en 2014. L'Université de Guyane et son IUT ainsi que AgroParisTech participent à ce réseau.

B. La production des connaissances scientifiques à l'échelle de la région

B.1 La structuration thématique de la recherche



B.1.1 La structuration de la recherche en Guyane : les thèmes scientifiques et les acteurs

L'**Université de Guyane** accueille 6 laboratoires dont 4 unités mixtes dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement-écologie. La recherche de l'université est structurée autour de 4 thèmes : la biodiversité et la valorisation des ressources naturelles en Amazonie, la santé en milieu tropical, les sociétés amazoniennes et la gestion durable de leur territoire et les technologies innovantes en environnement amazonien.

► Santé tropicale

L'équipe d'accueil **EPat** étudie les différentes pathologies tropicales amazoniennes dont le point commun est d'être lié aux écosystèmes amazoniens. L'équipe fait partie du LABEX **CEBA**.

Le centre d'investigation clinique des Antilles-Guyane **Maladies infectieuses, génétiques et émergentes en zone tropicale (CHU-INSERM)** est localisé sur les trois sites des Antilles et Guyane. Il est étroitement lié à 3 équipes de recherche locales : l'équipe de Guyane prend en charge les recherches sur la thématique VIH, Parasitoses tropicales (leishmaniose cutanée, toxoplasmose, paludisme, histoplasmosse, maladie de Chagas). Le centre hospitalier est également équipé d'un laboratoire de parasitologie universitaire, d'un laboratoire P3 et d'un centre de ressources biologiques.

L'**Institut Pasteur** de la Guyane contribue, depuis 1940, à l'amélioration de la santé des populations. Son laboratoire de virologie, le vectopole amazonien Emile Abonnenc, mène depuis 2008 des activités de santé publique et de recherche axées sur la dengue, le paludisme, la leishmaniose et les infections à VIH. Au sein du vectopole est installé un **laboratoire de biosécurité de niveau 3** conçu pour effectuer des infections expérimentales d'insectes ou de vertébrés afin d'étudier leur rôle en tant que vecteur et / ou de réservoir et de comprendre les interactions entre hôtes et pathogènes, en particulier pour les arboviroses.

► Observation de la terre et gestion durable du territoire amazonien

L'UMR **ESPACE-DEV** (Université de Guyane, IRD, Université de Montpellier et La Réunion) développe des recherches sur les dynamiques spatiales et temporelles qui caractérisent les relations entre écosystèmes et sociétés pour la coviabilité des territoires plus particulièrement en milieu tropical. Elle appuie ses recherches sur un réseau en partenariat de plateformes de réception et de traitement d'images satellitaires en Guyane (SEAS-Guyane).

La station d'observation de la Terre par satellites - **SEAS Guyane** est pilotée scientifiquement par l'IRD en collaboration avec le CNES. Depuis 2014, la Collectivité territoriale de Guyane pilote le fonctionnement de la station.

Le labex **GEOSUD** est un projet d'information spatiale labellisé équipement d'excellence auquel participe la station de surveillance de l'espace amazonien par satellite de Guyane (SEAS Guyane - IRD). Il vise à développer une infrastructure nationale de données satellitaires accessible gratuitement par la communauté scientifique et les acteurs publics.

L'Université de Guyane participe au labex **Dispositif de recherche interdisciplinaire sur les Interactions - Hommes-Milieus (DRIIHM/IRDHEI)** qui vise à analyser les interactions entre les hommes et les écosystèmes dans lesquels leur influence est prépondérante et souvent traumatisante pour les milieux. En Guyane, les recherches du CNRS Guyane portent sur la vallée de l'Oyapock, fleuve frontalier de la Guyane et du Brésil.

L'unité **IFREMER** Biodiversité halieutique oriente ses recherches sur la viabilité économique des pêcheries et le respect de la biodiversité dans le cadre d'une approche écosystémique.

► Biodiversité et valorisation des ressources naturelles

La Guyane accueille sur son territoire des infrastructures d'observation qui participent à des infrastructures nationales de recherche en Biologie-Santé :

- Stations de recherche en forêt amazonienne (CNRS et CIRAD), dont la station de Nouragues (CNRS) qui développe le dispositif COPAS (Canopy operating permanent access system) et permet l'étude de la canopée. La station des Nouragues (CNRS Guyane) participe au projet **ANAEE France** qui propose de comprendre et de prédire la dynamique de la biodiversité et des écosystèmes dans un contexte de changement global et notamment à travers des plateformes expérimentales et de modélisation dédiées à la biologie des écosystèmes continentaux, terrestres et aquatiques.
- L'Herbier de l'IRD de Guyane, créé en 1965, a acquis son statut international en 1971 avec 180 000 spécimens. Il constitue une plateforme et un véritable outil, au service aussi bien de la recherche que de divers organismes gestionnaires du patrimoine vivant. Il participe à **E-RECOLNAT** (porté par le MNHN) qui cherche à valoriser 350 ans de collections d'histoire naturelle à travers le développement d'une plateforme numérique pour l'environnement et la société.

Les organismes de recherche présents sur le territoire participent, avec l'université à de nombreux projets sur ce thème notamment au sein des unités mixtes de recherche.

L'UMR **Écologie des Forêts de Guyane – ECOFOG** regroupe des moyens d'AgroParisTech, de l'Inra, du CIRAD, du CNRS, de l'Université de Guyane et de l'Université des Antilles. Son projet cherche à intégrer différentes approches en écologie et sciences des matériaux pour comprendre les relations entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes forestiers tropicaux, et susciter l'innovation dans la valorisation des ressources forestières.

La **station forestière expérimentale de Paracou** est un dispositif scientifique de renommée internationale contribuant à la production de connaissance sur le fonctionnement des forêts tropicales. Elle consiste en un ensemble de placettes forestières permanentes (environ 120 ha) suivant la dynamique de croissance d'environ 70 000 arbres à une fréquence annuelle ou bisannuelle. Les thématiques de recherche concernent notamment la dynamique et le fonctionnement de l'écosystème, et en particulier le rôle des forêts dans la séquestration de carbone, l'étude de la biodiversité, la résilience des forêts face aux perturbations anthropiques et aux changements climatiques, ainsi que le développement méthodologique, pour le calibrage des missions satellitaires d'observation de la terre.

Le **Laboratoire Écologie, évolution et interactions des systèmes amazoniens - LEEISA** est une unité de service mixte (CNRS, Université de Guyane, IFREMER) développe ses recherches sur l'évolution de la biodiversité en Amazonie et sur les interactions « Hommes-Milieus ». Il assure la coordination des activités du Labex CEBA : Écologie tropicale et biodiversité.

Le labex **Centre d'étude sur la biodiversité amazonienne - CEBA** basé en Guyane fédère sur le territoire guyanais le CNRS, l'UG, l'IRD, l'Institut Pasteur, le Centre hospitalier et l'INSERM. Il favorise la recherche sur la biodiversité, encourage les collaborations avec les pays d'Amérique du Sud, insiste sur la nécessité de répercuter les résultats de recherche fondamentale à la société et participe au développement des politiques publiques en matière de gestion de l'environnement en Guyane.

L'unité mixte **Qualité des fruits et légumes tropicaux - QUALISUD** (Université de Guyane, Université des Antilles, CIRAD, INRAE) vise à développer la connaissance sur les polyphénols des produits végétaux tropicaux (plantes, fruits, légumes).

Le **Muséum national d'histoire naturelle** dispose de sa seule antenne en Outre-Mer. Il développe la connaissance et la valorisation de la biodiversité végétale. Il participe également à l'inventaire du patrimoine immatériel.

Les activités du **CIRAD-Antilles-Guyane** concernent l'écologie des forêts, l'étude de la dynamique du carbone dans les systèmes herbagers déforestés en lien avec la forêt tropicale d'origine et plusieurs plantes industrielles : hévéa, cacao et café.

Le centre **INRAE** développe en Guyane un projet scientifique centré sur l'étude de la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes forestiers tropicaux humides, et la valorisation des produits forestiers (bois et biomolécules) guyanais et plus largement de l'Amazonie.

Le centre de Kourou **d'AgroParisTech** participe à la formation doctorale de l'université et oriente ses recherches sur les forêts tropicales humides et les bois tropicaux.

La **Maison de la forêt et des bois** de Guyane permet à l'interprofession forestière de préparer l'évolution de la filière vers des produits à haute valeur ajoutée. Elle s'appuie sur l'ensemble des compétences et des connaissances acquises par les différents organismes de recherche et les gestionnaires de la forêt.

Le **BRGM** est présent en Guyane sur les thèmes : géologie, eau, environnement, risques naturels, ressources minérales.

Le laboratoire de recherche privée Hydreco Guyane développe des compétences dans le domaine de l'hydrobiologie et des collaborations avec les acteurs scientifiques et assure le suivi scientifique du barrage de Petit-Saut.

► Sciences humaines et sociales

Le **Centre de recherches des pouvoirs locaux dans la Caraïbe - CRPLC** (Université de Guyane, Université des Antilles, CNRS) est spécialisé dans l'étude des sociétés de la Caraïbe et des Amériques dans leur structures passées et présentes.

► Les coopérations scientifiques interdisciplinaires

Le GIS **Institut de recherche interdisciplinaire sur les systèmes et territoires amazoniens (IRISTA)** est un groupement de structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur en Guyane mis en place en 2008. Il réunit l'ensemble des acteurs de la recherche publique : CNRS, BRGM, CNES, IRD, CIRAD, INRAE, AgroParisTech, IFREMER, INRAP, MNHN, l'Université de Guyane, des structures ayant des activités R&D (Office Nationale de la Forêt, Parc Amazonien de Guyane, Parc Régional Naturel de Guyane, Hydreco) ainsi que Guyane Développement Innovation.

Depuis 2010, le programme franco-brésilien « **Guyamazon** » a pour objectif de développer avec le Brésil (Université fédérale d'Amapa-UNIFAP) des projets de recherche, de formation et d'innovation concernant prioritairement la biodiversité, l'environnement amazonien, l'agro-écologie, les biotechnologies, la télédétection, l'ingénierie aérospatiale, et la santé. En Guyane, le CIRAD et l'IRD participent à ce programme avec des fondations de soutien à la recherche des états brésiliens d'Amazonas, Amapá et du Maranhão (programme OSE-GUYAMAPA).

B.1.2 La culture scientifique, technique et industrielle

Le rôle du centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI) « La Canopée des sciences » est de développer auprès des jeunes le goût des sciences, de sensibiliser à la démarche scientifique et de susciter des vocations scientifiques encourageant les jeunes Guyanais à emprunter des parcours d'excellence.

Pour le grand public, le rôle de la Canopée des sciences est de faire connaître les recherches effectuées en Guyane et les technologies développées par nos industriels et de donner les clefs d'une culture scientifique accessible permettant de déchiffrer les enjeux en rapprochant la science aux enjeux de société. La Canopée des Sciences s'est ainsi donné comme objectif d'irriguer l'ensemble du territoire, d'œuvrer à Cayenne comme dans les plus petites communes de l'intérieur, par un programme d'animations itinérantes en camion et en pirogue.

L'Europe, l'État, la Collectivité territoriale de Guyane et le CNES encouragent le développement du CCSTI.

C. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique

C.1 La stratégie d'innovation de la région

Les domaines d'action stratégiques relevés, en 2013, par la stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente (3S) sont :

- la connaissance, la valorisation et l'exploitation durable des écosystèmes amazoniens : forêt, agriculture, bio-ressources, éco-tourisme
- les filières émergentes : énergie, environnement et éco-construction, télé-application et santé tropicale et maladies émergentes
- l'innovation sociale
-

C.2 Le dispositif régional de l'innovation

C.2.1 Les structures de transfert technologique

► Carnot BRGM

L'**institut Carnot BRGM** couvre un large domaine d'applications relatif au sol et au sous-sol. Il regroupe un service Actions régionales auquel sont rattachés les services géologiques régionaux implantés dans chacune des régions administratives françaises en Métropole ainsi qu'aux Antilles, Guyane, La Réunion Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

► Réseau d'innovation technique et de transfert - RITA

Le **RITA** favorise la diversification de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer. Chaque réseau regroupe l'ensemble des partenaires du dispositif Recherche-Développement-Formation : organismes de recherche, instituts techniques, chambres d'agriculture, autres organismes à vocation technique et centres de formation. Il accompagne la création d'instituts techniques du végétal et de l'animal. En Guyane, le réseau développe des projets en productions animales et végétales.

► Les pôles de compétitivité

Depuis fin 2018 et la signature d'une convention avec la Collectivité territoriale de Guyane, **Cosmetic Valley**, basé en Centre-Val de Loire, a créé une antenne de ce pôle en Guyane. Cette création a un effet levier et permet de favoriser l'émergence de projets autour de la cosmétique à partir de produits issus de la biodiversité amazonienne. Cette antenne permet l'émergence de la filière, d'assurer le lien entre les laboratoires de recherche et les entreprises. Une start-up a ainsi été créée en 2019, Bio-Stragège.

► La création d'entreprises innovantes

L'une des missions de **Guyane Développement Innovation - GDI** est de stimuler la création d'entreprise notamment dans le domaine de l'innovation. Elle est le partenaire guyanais du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat - **PEPITE Guyane**, dont les actions devront favoriser et développer les liens entre le monde de l'enseignement supérieur et celui de l'entreprise, dans une dynamique de transfert de compétences et de transmission d'entreprises et accompagner les jeunes étudiants créateurs d'entreprise.

Elle accueille une pépinière d'entreprises innovantes, située sur le campus universitaire guyanais, qui héberge et accompagne de jeunes entreprises innovantes.

Guyane French Tech, labellisé « French Tech » depuis 2020, a pour objectif de valoriser et promouvoir le secteur de l'innovation digitale en Guyane. Fort de l'expérience de Guyane Tech, l'association accompagne les entrepreneurs innovants du territoire en collaborant avec les acteurs numériques à l'échelle locale, nationale et internationale.

D. Les ressources financières et humaines

D.1 Les financements de l'État et de l'Union européenne

D.1.1 Les dotations de l'ANR

Tableau 20 - Guyane : les dotations attribuées par l'ANR dans le cadre des appels à projets génériques en 2018, en M € (Source : ANR)

En 2018 (M€)	Financement ANR de l'AAP générique	Poids Outre-Mer
Guyane	0,59	28%
Total des crédits alloués en Outre-Mer	2,13	100%

Les financements ANR en Outre-mer représentent 0,5% des crédits en 2018.

D.1.2 Le crédit d'impôt recherche

En 2016, le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 0,8 M€ en Guyane, ce qui représente 6% du montant du CIR distribué bénéficiant aux établissements ultra-marins. On décompte 9 institutions bénéficiaires du CIR, ce qui représente 7% des entreprises ultra-marines bénéficiaires.

D.1.3 Les financements européens

Source IEDOM Politiques et finances publiques

Dans le plan de financement du FEDER prévu pour la période 2014-2020, 86,6 M€ étaient orientés sur l'axe Recherche, innovation, PME.

Le Programme Opérationnel Interreg Amazonie 2014-2020 prévoit, entre autres, la protection et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier avec le Suriname, l'Amapa, le Para (Brésil) et le Guyana.

D.2 Le soutien financier des collectivités territoriales

Selon le plan de financement du Contrat-Plan Etat-Région 2015-2020, 3,6M€ étaient consacrés au développement de la recherche et de l'innovation, des filières d'excellences

En 2017, la collectivité territoriale a financé des actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à hauteur de 3,3 M€ et des actions dans le domaine de la recherche et de l'innovation pour 0,7 M€.

Le budget moyen de la collectivité consacré à l'enseignement supérieur et de la recherche entre 2015 et 2017 est de 2,5 M€. En moyenne sur cette période, le budget enseignement supérieur par étudiant s'élève à 453 € par étudiant (France : 143 €/étudiant) et le budget Recherche équivaut à 24 € pour 100 habitant (France : 105 € pour 100 habitants).

D.3 Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

Tableau 21 - Guyane : les effectifs de personnels des établissements publics MESRI en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants et enseignants-chercheurs	BIATSS	Total	% enseignants et enseignants-chercheurs	% BIATSS
Guyane	127	128	255	50%	50%
Outre-mer	1 325	1 544	2 869	46%	54%
France	96 553	93 831	190 384	51%	49%

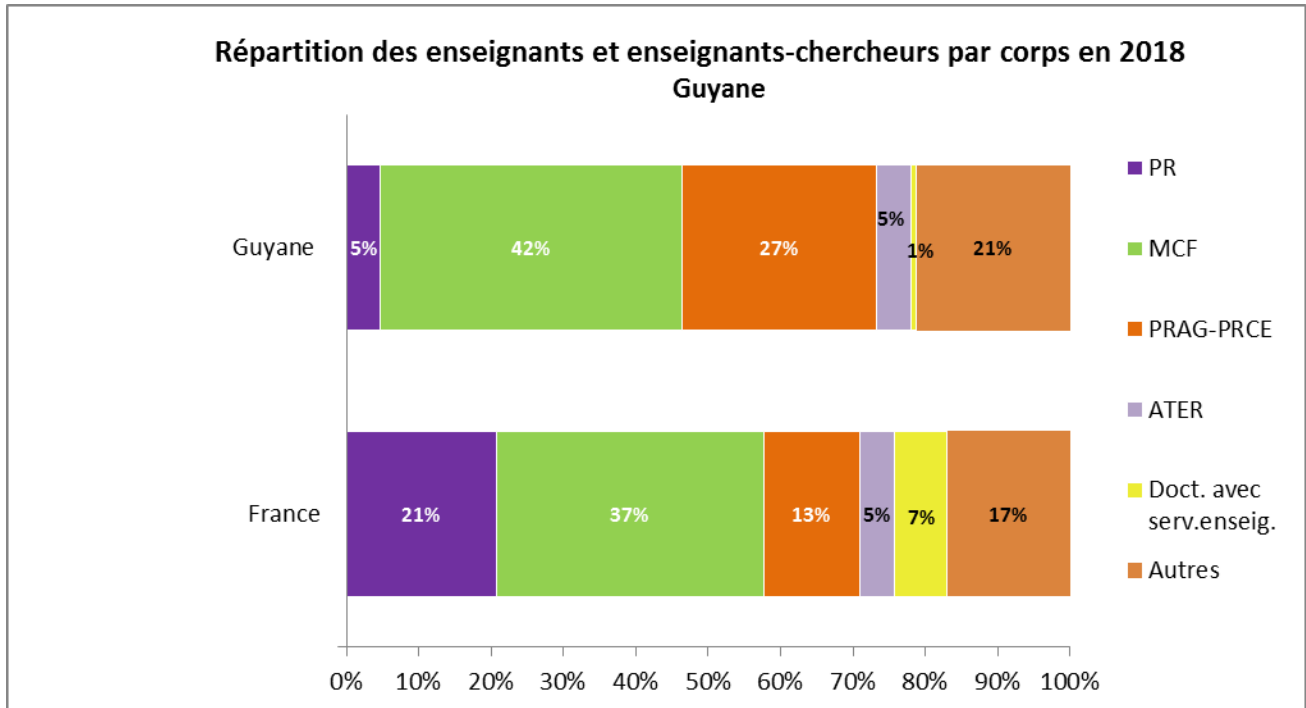
D.3.1 Les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs

► Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

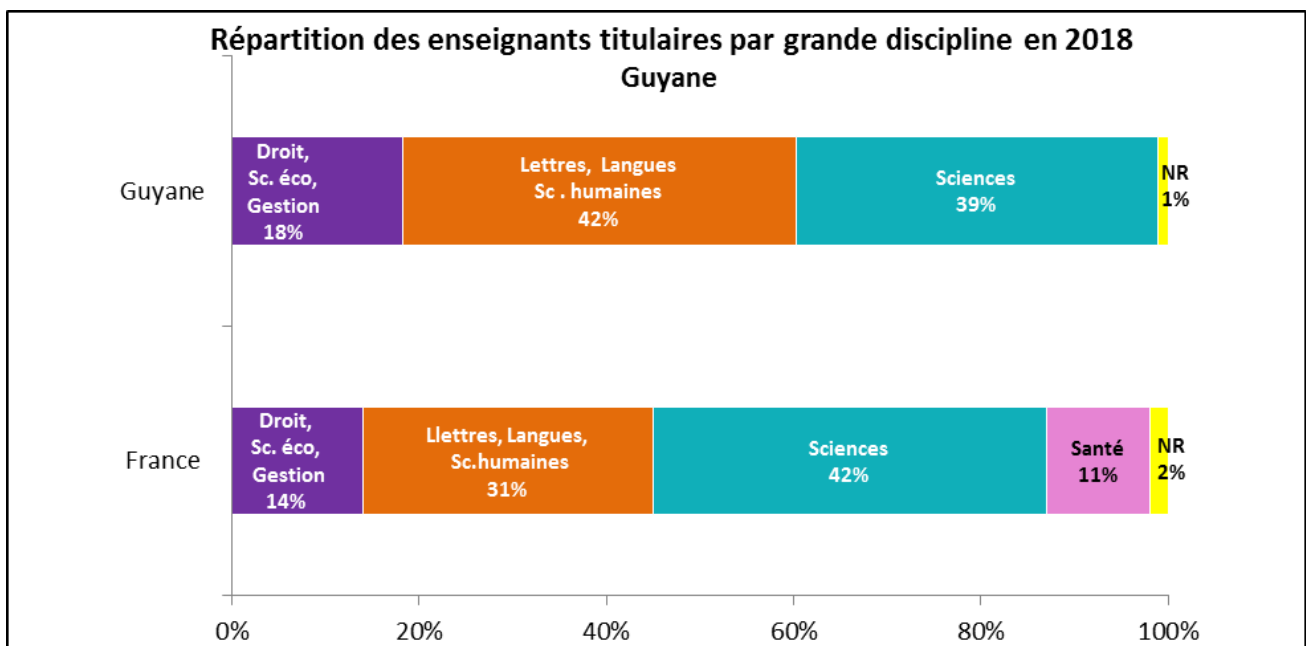
Tableau 22 - Guyane : les effectifs de personnels enseignants par corps en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	PR	MCF	2nd degré	ATER	Doctorants contractuels avec service enseig.	Autres	Total
Guyane	6	53	34	6	1	27	127
Outre-mer	224	585	270	72	35	139	1 325
France	20 036	35 642	12 854	4 500	7 110	16 411	96 553

Graphique 11 - Guyane : la répartition en 2018 des effectifs de personnels enseignants par corps (Source : DGRH A1-1)



Graphique 12 - Guyane : la répartition des effectifs des personnels enseignants titulaires par grande discipline en 2018 (Source : DGRH-A1-1)



Graphique 13 - Guyane : la population des personnels enseignants-chercheurs selon l'âge et le genre en 2018 (Source : DGRH A1-1)

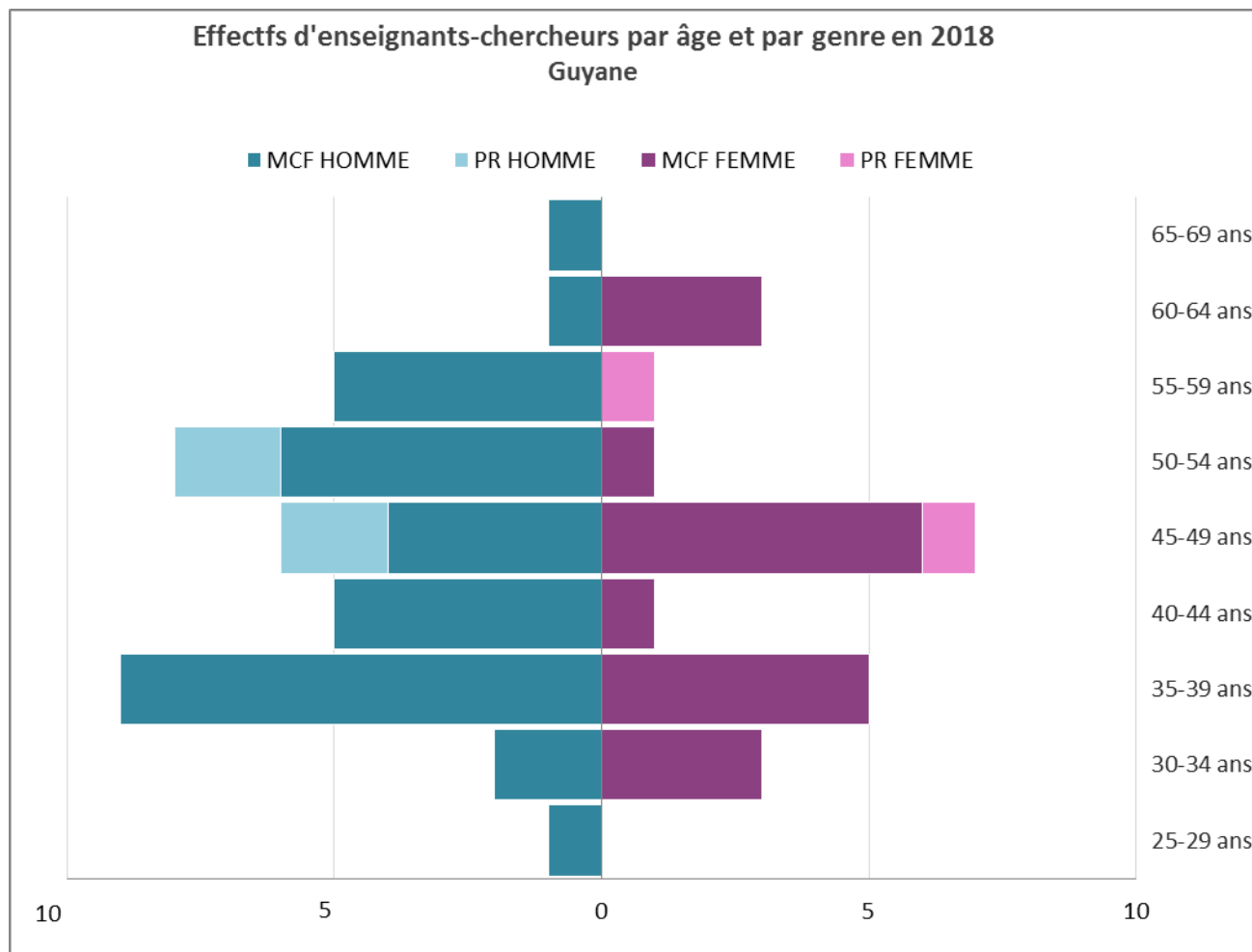


Tableau 23 - Guyane : l'endo-recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)

	Professeurs des universités		Maîtres de conférences	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement
Université de Guyane	4	50,0%	15	6,7%
France	3 267	46,3%	6 228	20,6%

D.3.2 Les personnels BIATSS

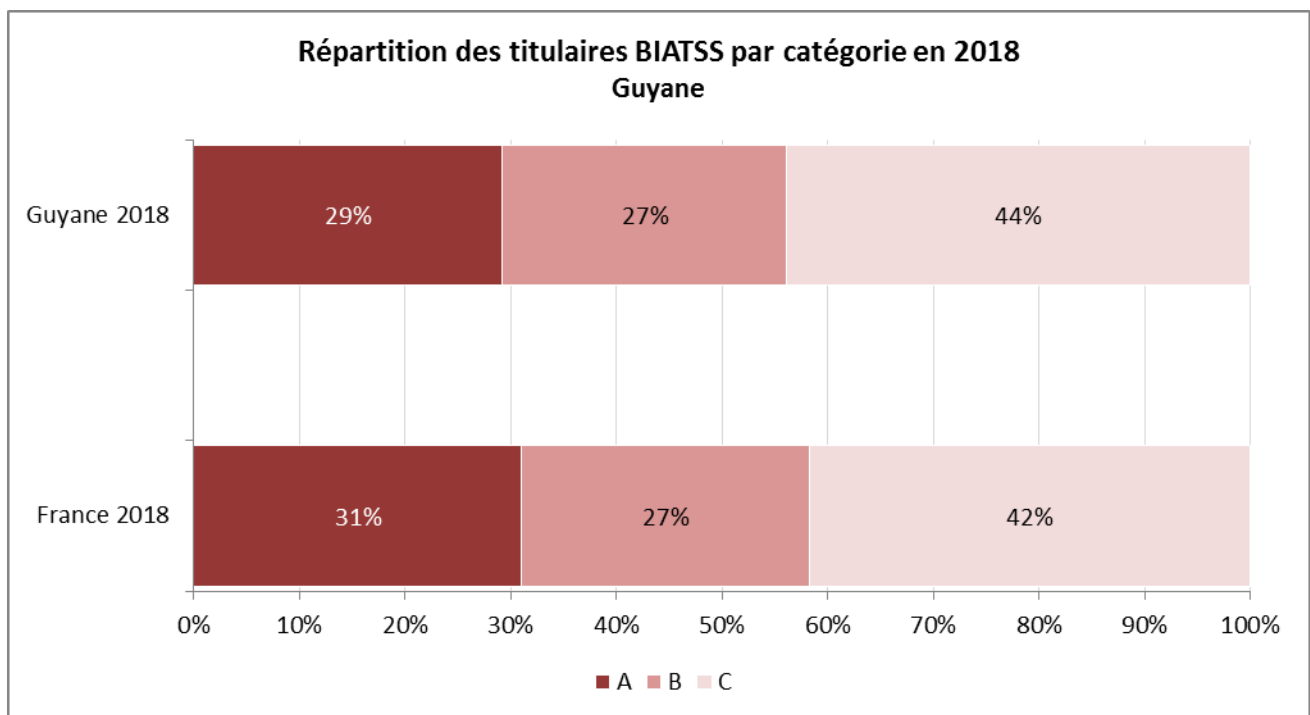
Tableau 24 - Guyane : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Filières	administrative	sociale et santé	ITRF	bibliothèque	Total
Guyane	3	1	112	12	128
Outre-mer	205	12	1 205	122	1 544
France	12 579	909	75 056	5 287	93 831

Tableau 25 - Guyane : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie en 2018 (Source : DGRH A1-1)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Guyane	20	18	30	68
Outre-mer	301	313	393	1 007
France	17 811	15 612	23 516	56 939

Graphique 14 - Guyane : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie en 2018 (Source : DGRH A1-1)



Partie 3

ANNEXES

A. Glossaire

Aides spécifiques en faveur des étudiants

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Ces aides peuvent revêtir deux formes : soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui se trouve en situation d'autonomie avérée ou qui rencontre des difficultés pérennes, soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide spécifique, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du CROUS de son académie. C'est le directeur du CROUS qui décide, sur la base de critères nationaux, de l'attribution et du montant de l'aide d'urgence après avis d'une commission.

Apprentissage

L'apprentissage (Code du Travail - partie 6 - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 30 ans (depuis le 1^{er} janvier 2019, sous certaines conditions) une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Remarque : conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le système de gestion et de financement de l'apprentissage évoluera à partir du 1^{er} janvier 2020.

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent huit échelons (0 bis, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) dont les montants font l'objet, chaque année, d'un arrêté interministériel publié au Journal officiel de la République française.

Campus des métiers et des qualifications

Le Campus des métiers et des qualifications est un label, créé par le décret n°2014-1100 du 29 septembre 2014, attribué à des réseaux d'acteurs (établissements d'enseignement supérieur, lycées, centres de formation d'apprentis, entreprises, structures de recherche,...) construits autour de filières spécifiques sur un secteur d'activité, en réponse à un enjeu économique national ou régional. Il s'agit d'adapter, en partenariat, l'offre de formation aux besoins des territoires en développant une large gamme de formations générales, technologiques et professionnelles destinées à un public varié (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue). Soutenus par la région et les opérateurs économiques, ils valorisent l'enseignement professionnel et facilitent l'insertion dans une filière d'emplois. Entre 2014 et 2018, 95 campus des métiers et des qualifications présents dans 12 filières professionnelles ont été labellisés. Depuis 2019, les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable, dans 2 catégories : « campus des métiers et des qualifications » et « Excellence ».

Centre de formation d'apprentis

Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont des établissements qui dispensent une formation générale, technologique et pratique en alternance dans le cadre de l'apprentissage. En contact étroit avec le monde professionnel, ils permettent aux apprentis d'avoir une base d'enseignement général et de la combiner avec une pratique en entreprise.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale créée en 1983, pérennisée et améliorée par la loi de finances 2004 et à nouveau modifiée par la loi de finances 2008. Il s'agit d'une aide publique qui permet de soutenir l'effort des entreprises en matière de R&D (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental).

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits dans les établissements publics du MESRI par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs, les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'œnologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

DGESIP/DGRI A1-1 : Département des investissements d'avenir et des diagnostics territoriaux

Diplômés

Il s'agit des diplômes délivrés dans les établissements publics du MESRI (issus des enquêtes « résultats » du système SISE) en formation initiale, apprentissage ou formation continue. La délivrance d'un diplôme au titre de la session 2017 se rapporte à une inscription prise par un étudiant (nommé dans ce document « diplômé ») pour préparer le diplôme au cours de l'année universitaire 2016-2017.

Afin de compléter ce périmètre, pour certains tableaux ou graphiques, les diplômés de BTS et BTSA ont été ajoutés. Il s'agit des BTS (et BTSA) délivrés dans les établissements publics ou privés relevant de tous les ministères et sous tous statuts (scolaire, apprentissage, formation continue, individuels et enseignement à distance).

Ce champ est nommé « diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) » dans ce document.

Les BTS sont issus du système d'information OCEAN, les BTSA, du système d'information de l'Agriculture (à partir de la session 2014 ce qui empêche de calculer une évolution sur 5 ans).

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale.

Cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

Effectifs de R&D (source SIES)

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D

Les chercheurs sont les scientifiques et les ingénieurs travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux ainsi qu'à l'encadrement ou la gestion des projets concernés

Dans les administrations, sont identifiés comme chercheurs :

les personnels titulaires de la fonction publique du corps de directeurs de recherche, les professeurs des Universités, les chargés de recherche et maîtres de conférences, les personnels non titulaires recrutés à un niveau équivalent aux corps ci-dessus, les personnels sous statut privé (par exemple dans les EPIC) dont les fonctions sont équivalentes à celles des personnels fonctionnaires ci-dessus, les ingénieurs de recherche

et les corps équivalents, les doctorants financés pour leur thèse, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

Les personnels de soutien

Sont considérés comme personnels de soutien à la recherche tous les personnels non chercheurs qui participent à l'exécution des projets de R&D, les techniciens (et personnels assimilés) qui exécutent des tâches scientifiques sous le contrôle des chercheurs, les ouvriers qualifiés ou non qui participent à l'exécution des projets de R&D ou qui y sont directement associés

Équivalent temps plein recherche

Les effectifs sont ici présentés en équivalent temps plein consacré à la recherche, c'est à dire au prorata du temps consacré aux activités de R&D dans l'année.

Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2014-2018. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le STRATER 2018 (recrutements 2011-2016) et pour le STRATER 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du STRATER 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) : l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey ou CIS) est une enquête européenne, menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête CIS 2016 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France, des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel constant entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014 est obtenu en excluant du champ de l'enquête CIS 2016 la construction, le commerce de détail, le commerce et la réparation d'automobiles, l'hébergement-restauration, les holdings financières, les activités immobilières, les activités juridiques et comptables et toutes les activités de services administratifs et de soutien.

Enseignants étrangers

Les enseignants étrangers présentés dans ce document sous forme de carte et de graphique correspondent à des enseignants recrutés sur des postes de titulaires : professeurs des universités (PR), maîtres de conférences (MCF) et enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (AM2D).

Espé (devenues Inspé en 2019)

Créées par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) forment les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les futurs enseignants de la maternelle au supérieur. Ces écoles organisent les formations du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui préparent aux concours de recrutement. En 2019, ces Espé sont devenues des Inspé : instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

Étudiants étrangers en mobilité

Étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine.

On distingue deux types d'étudiants étrangers en mobilité :

Étudiants étrangers en mobilité de diplôme :

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français.

Étudiants étrangers en mobilité d'échange ou de crédit :

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier temporairement en programme d'échange ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union Européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à 2 conditions, **qui restreignent le champ** : être présents dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de 3 mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif **mesuré par SISE**, à savoir 19 000 étudiants

recensés en mobilité d'échange à l'université française en 2017-18, sous-estime le nombre **total** d'étudiants inscrits en échange cette année-là. |

Étudiants inscrits dans l'ES/ dans les établissements publics MESRI/ en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon plusieurs périmètres.

Le 1er, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

Le 2^{ème}, dit « dans les établissements publics du MESRI », plus restreint mais plus détaillé, découle des enquêtes "inscriptions" du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Il correspond aux inscriptions principales dans les universités, les COMUE ou regroupements (avec des inscriptions directes), les Espé, les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes, les grands établissements, les ENS et certains autres établissements à l'exception du CNAM, de l'ENSATT, de l'ENSL et de l'INSHEA.

Le 3^{ème} dit « dans les universités », est un sous-ensemble du 2^{ème} pour les inscriptions principales dans les 62 universités métropolitaines (+ 4 dans les DOM), les 26 Espé (+ 3 en DOM), l'Université de Lorraine, l'INUC Albi (+ CUFR Mayotte) et dans les 7 COMUE ayant des inscrits.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce dernier périmètre.

Doubles inscriptions CPGE/licence: Depuis 2015, l'inscription en licence à l'université est obligatoire pour les élèves inscrits en CPGE dans les lycées publics. Elle est facultative pour les élèves inscrits dans les lycées privés. L'inscription se fait dans l'une des universités conventionnées avec le lycée.

Pour apprécier l'évolution des inscrits en licence générale sur 5 ans (depuis 2013-14) sans hausse artificielle, les inscriptions obligatoires en licence (pour les inscrits en CPGE) ont été exclues.

Formation tout au long de la vie

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle... »

« Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'**apprentissage**, et des formations ultérieures, qui constituent la **formation professionnelle continue**, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire **valider les acquis de son expérience**, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. » (extrait de la partie 6 du code du travail)

Formation continue

« La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance. » (extrait de la partie 6 - livre III du code du travail)

Les données présentées concernent la formation continue dans les établissements publics du MESRI : les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes (ENSI, UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM etc) et les autres établissements (INUC Albi et CUFR Mayotte, les grands établissements parisiens et les ENS, ENSLL, ENSATT et ENSSIB). Les formations proposées par le Cnam et ses centres associés sont comptabilisées séparément.

Grappes d'entreprises (ou clusters)

Les grappes d'entreprises sont des réseaux d'acteurs économiques, fortement ancrés territorialement, composés, selon les contextes, principalement de TPE/PME, de grandes entreprises et d'acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles sont un levier de structuration des écosystèmes territoriaux économiques à l'instar des autres types de « clusters ». Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité. Elles favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

Incubateurs publics

La spécificité des incubateurs soutenus par le ministère chargé de la recherche consiste à favoriser l'accueil prioritaire des projets d'entreprises innovantes issus ou liés à la recherche publique. Ils sont situés dans ou à proximité d'un site scientifique afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires. Ils ont été créés principalement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EPSCP et EPST) dans le cadre des dispositions de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999.

Vingt et un incubateurs de la recherche publique sont soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Deux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) assurent une activité d'incubation : Pulsalys à Lyon et Linksiium à Grenoble.

Les incubateurs de la recherche publique sont pour la plupart multisectoriels, avec le plus souvent, deux ou trois secteurs dominants. Trois incubateurs interviennent dans des domaines spécialisés : Paris Biotech Santé à Paris, Eurasanté à Lille accompagnent des projets du secteur de la Santé ; Belle-de-Mai à Marseille quant à lui, est spécialisé dans le multimédia.

Initiative d'excellence en formations innovantes numériques

L'appel à projets IDEFI-N a prolongé en 2015, l'effort entrepris avec l'appel à projets « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI) en ayant pour vocation d'accélérer la création de MOOC et de dispositifs de formation numérique de qualité, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie.

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovations. L'innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles. L'innovation de procédé est la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel. L'innovation d'organisation est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme. L'innovation de marketing est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés.

Innovation non technologique : l'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation (nouvelles méthodes d'organisation du travail) ou en marketing (nouvelles méthodes de commercialisation).

Insertion professionnelle des diplômés de master

Les graphiques sur l'insertion professionnelle des diplômés de master ont été réalisés, par grande discipline, d'après les données de l'Open Data en lien avec la note flash du SIES (NF 18.25).

Ces données sont issues d'une enquête annuelle menée par les universités, et coordonnée par le MESRI, auprès des diplômés de master de nationalité française, issus de la formation initiale et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les 2 ans suivant l'obtention du diplôme.

Il s'agit ici de l'insertion professionnelle à 18 mois recueillie en décembre 2016 auprès des diplômés de master (hors enseignement) en 2015. Certaines universités ne sont pas représentées dans le graphique pour cause de résultats non significatifs (nombre de répondants inférieur à 30).

Le taux d'insertion est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Instituts Carnot et Tremplin Carnot

Créé en 2006 le label Carnot a vocation à développer la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises (de la PME aux grands groupes), en réponse à leurs besoins.

Le label Carnot est attribué par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'issue d'un appel à candidatures.

Ce dispositif est complété, depuis 2016, par le volet Tremplin Carnot, phase préparatoire destinée aux structures de recherche désireuses d'accroître leurs compétences dans la construction de la relation

contractuelle des entreprises qui ne sont pas encore aguerries dans ce domaine, avec un objectif d'obtention du label Carnot à un horizon de 3 ans.

Le dispositif a été consolidé dans le cadre du programme des investissements d'avenir réservé aux instituts nouvellement labellisés. C'est ainsi qu'ont été lancés, en mars 2011, 2 appels à projets destinés à renforcer les liens des instituts Carnot avec les PME et leur développement à l'international. Les quatre projets sélectionnés en février 2012 impliquent 13 instituts Carnot. Le réseau comprend, en 2019, 38 instituts Carnot labellisés.

Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

L'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université », a pour objectif de soutenir les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur.

La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à assurer une meilleure réussite des étudiants par une diversification et un décloisonnement des formations au sein du premier cycle des études supérieures.

L'appel à projets de la 1^{ère} vague portait également sur la formation continue et l'adaptation de l'offre de formation universitaire aux besoins des personnes engagées dans la vie professionnelle et sur l'évolution des formations supérieures induite par la révolution numérique.

La deuxième vague est venue en appui de la réforme du 1^{er} cycle universitaire et sont mis en œuvre dans le cadre de son déploiement.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans le Strater 2019 ont été élaborés à partir des données 2017 de l'Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités et les bibliothèques interuniversitaires, les bibliothèques de quinze grands établissements, de quatre écoles d'ingénieurs et de six EPA. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et nous ne disposons pas du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées dans nos statistiques et analyses. Par ailleurs, il est à souligner que quelques établissements n'ont pas renseigné leurs données pour l'année 2017 : pour cette raison, les chiffres indiqués peuvent être partiels pour certaines régions.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte.

Seules les bibliothèques dites « intégrées » aux services de documentation sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les bibliothèques dites « associées » sont exclues faute de complétude. Il s'agit généralement de bibliothèques de petite taille gérées par des unités ou laboratoires de recherche, ou des bibliothèques d'écoles rattachées aux universités ou plus rarement de bibliothèque d'UFR.

Le chiffre concernant l'offre de documents comprend tous les documents sur support physique : livres imprimés, périodiques, thèses, manuscrits, cartes, plans, images, photos, vidéos, documents sonores, microformes... Cette donnée est fournie en mètres linéaires.

Les données relatives aux dépenses d'acquisition de documentation prennent en compte à la fois la documentation sur support physique et la documentation électronique (achats définitifs et abonnements).

Le nombre de prêts ne concerne que les documents physiques. Les prêts d'e-books ne sont pas comptabilisés ici.

L'indicateur de disponibilité des places de travail prend en compte le nombre de places assises de bibliothèques disponibles, multiplié par le nombre total d'heures d'ouverture de l'année, puis rapporté au nombre d'étudiants concernés.

La moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU prend en compte les BU de plus de 200 places.

PACES

Depuis la rentrée 2010, l'admission dans les études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) se faisait presque exclusivement via la PACES (première année commune aux études de santé). À la rentrée 2020, toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé. Chaque étudiant pourra présenter sa candidature deux fois.

Les lycéens pourront ainsi choisir entre plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence (une licence avec une option "accès santé" (L.AS) ou un parcours spécifique "accès santé", avec une option d'une autre discipline (PASS).

Le numerus clausus était fixé nationalement par arrêtés publiés au Journal officiel sous la forme de quotas alloués à chaque université par filière (médicale, odontologique, pharmaceutique et maïeutique) Des places supplémentaires (presque 700) étaient offertes dans le cadre d'expérimentation d'accès direct en 2^e et 3^e année pour les titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

A la rentrée 2020, ce système de numéris clausus, fixé nationalement, sera supprimé, et les universités pourront, en lien avec les Agences Régionale de Santé et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, définir le nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les différentes filières.

Parcoursup

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Les lycéens, apprentis, étudiants en recherche d'une réorientation qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, instituts de formation en soins infirmiers, établissements de formation en travail social, formations proposées par la voie de l'apprentissage, etc.) doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup.

Ne sont pas concernés, les étudiants qui redoublent leur 1^{ère} année (ils doivent directement se ré-inscrire dans leur établissement) et les candidats internationaux soumis à une demande d'admission préalable.

Les données présentées dans ce document sont issues de l'Open Data Parcoursup 2018 arrêté au 21 septembre 2018 (fin du processus d'affectation de Parcoursup) pour les préinscriptions 2018-2019 (hors apprentissage) des élèves de terminale ayant obtenu le baccalauréat, des étudiants en réorientation et des anciens bacheliers en reprise d'étude.

Les tableaux en détaillent certaines caractéristiques par filière :

La capacité d'accueil correspond aux nombres de places dans la formation et dans l'établissement cumulées par région.

Les candidatures confirmées regroupent le nombre de candidats ayant confirmé au moins 1 vœu pour une formation ;

Les admis recouvrent le nombre de candidats ayant accepté la proposition de l'établissement à s'inscrire dans la formation demandée.

Les admis sont ventilés en 4 catégories dont 3 pour le type de bac obtenu par le néo-bachelier et une pour les autres admis (réorientation, reprise d'étude, étudiants étrangers, etc).

Le graphique présente le taux de néo-bacheliers admis à s'inscrire dans un établissement de l'académie où ils ont préparé leur bac.

PEPITE

Les PEPITE sont des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat destinés à tout étudiant (toutes filières, tous cursus, de la licence au doctorat) ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres et permettre aux bonnes idées de se diffuser. Il en existe 29 en France en 2019.

Le PEPITE donne accès au statut national d'étudiant-entrepreneur. Tout étudiant qui le souhaite peut co-construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. L'étudiant porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur après instruction de son dossier par le PEPITE. Suivant le projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PEPITE appréciera si l'inscription au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) est indispensable ou non. Les jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise peuvent acquérir le statut d'étudiant entrepreneur. Pour cela, le jeune diplômé doit s'inscrire obligatoirement au D2E qui lui confère le statut d'étudiant avec la protection sociale qui lui est liée.

Personnels des établissements publics MESRI (source DGRH)

Il s'agit, d'une part, des personnels enseignants en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur issus des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) au 1^{er} février 2019 représentative de l'année 2018.

Ils se répartissent en 3 grandes catégories : les enseignants chercheurs titulaires (ou stagiaires) avec les professeurs des universités (PR) et les maîtres de conférences (MCF), les enseignants du second degré

affectés dans l'enseignement supérieur avec les professeurs agrégés (PRAG) et les professeurs certifiés (PRCE) et les enseignants non permanents avec, entre autres, les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

D'autre part, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) dont les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB en date du 1er février 2019 mais considérées pour l'année 2018.

Celles des agents contractuels proviennent de l'enquête ANT menée en 2019 auprès des établissements qui relèvent du MESRI.

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Petite et moyenne entreprise (PME)

Elle occupe moins de 250 personnes et a un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Cette catégorie d'entreprises inclut les microentreprises (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants du territoire.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est un regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Population (Insee)

Elle est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

A partir de 2008, la nouvelle méthode de recensement basée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année des populations légales actualisées.

Réussite (en DUT, en licence et en master)

Les graphiques sur la **réussite en DUT** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.25).

Il s'agit ici de la réussite en 2 ans, à la session 2017, des néo-bacheliers inscrits pour la première fois en première année de DUT en 2015-2016. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en 1^{ère} année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement.

Les graphiques sur la **réussite en licence et licence professionnelle** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 18.21).

Pour la **licence générale**, il s'agit de la réussite en licence en 3 ans, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence (L1) en 2014-2015 et n'ayant pas changé d'établissement.

Pour la **licence professionnelle**, il s'agit de la réussite en 1 an, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en licence professionnelle en 2016-2017.

Les graphiques sur la réussite en **master** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.06).

Il s'agit de la réussite en master (hors master enseignement) en 2 ans à l'université, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de master (M1) en 2015-2016 et n'ayant pas changé d'établissement.

Valeur ajoutée

Le taux simulé mesure les effets de structure liés au profil des étudiants accueillis (sexe, retard au bac, ancienneté d'obtention du bac, type de baccalauréat, mention obtenue au baccalauréat, profession et catégorie socioprofessionnelle des parents) et à l'offre de formation de l'établissement (domaine de spécialité et régime d'inscription pour la licence professionnelle). Pour le master, ces caractéristiques sont liées à l'âge, à la formation précédente, au domaine disciplinaire et à la voie en M1.

La valeur ajoutée, égale à l'écart entre le taux observé et le taux simulé, permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte ces effets de structure.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

Secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

Depuis 2008, l'activité économique est déclinée selon la nomenclature agrégée NA 2008 associée à la nomenclature d'activités française (NAF) révision 2. Les deux objectifs de révision 2008 des nomenclatures sont leur modernisation, afin de mieux refléter les évolutions économiques de ces vingt dernières années et la recherche d'une meilleure comparabilité des grands systèmes de classification utilisés dans le monde, afin de favoriser les comparaisons internationales de données économiques.

STS et assimilés

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés rassemblent les élèves se préparant aux BTS, BTSA, DTS, DMA, DCESF et en mise à niveau d'entrée en STS, dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le % de chômeurs dans la population active (laquelle regroupe les actifs occupés + les chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par niveau de diplôme...

Taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur en excluant des licences et du taux global, les doubles comptes pour les inscrits en CPGE qui ont l'obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence.

VAE

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme (tout ou partie), un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (source Ministère du travail : portail VAE).

La validation des acquis de l'expérience est inscrite au code du travail (partie 6 - livre IV) et au code de l'éducation.

Les données présentées concernent les établissements d'enseignement supérieur qui ont répondu à l'enquête n°67 de la DEPP (77 universités et le Cnam en 2017).

B. Sigles et abréviations

A

AES	Administration économique et sociale
ANR	Agence nationale pour la recherche

B

BIATSS	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS/BTSA	Brevet de technicien supérieur / Brevet de technicien supérieur agricole
BU	Bibliothèque universitaire

C

CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CHRU	Centre hospitalier régional universitaire
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIFRE	Convention industrielle de formation pour la recherche en entreprise
CIR	Crédit d'impôt recherche
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COMUE	Communauté d'université et d'établissement
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

D

DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des solidarités et de la santé
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

EPA	Établissement public à caractère administratif
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EQUIPEX	Équipement d'excellence
ESPÉ	INSPÉ depuis 2019
EESPIG	Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

H

HCERES Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

I

IDEFI Initiatives d'excellence en formations innovantes
IDEX Initiative d'excellence
IHU Institut hospitalier universitaire
INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSA Institut national des sciences appliquées
INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IRD Institut de recherche pour le développement
ISEE Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie
ISPF Institut statistique de la Polynésie française
IUF Institut universitaire de France
IUT Institut universitaire de technologie

L

LABEX Laboratoire d'excellence
LMD Licence, master, doctorat

M

MESRI Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MSH Maison des sciences de l'homme

P

PACES Première année commune aux études de santé
PEPITE Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
PIA Programme Investissement d'avenir
PIB Produit intérieur brut
PME Petites et moyennes entreprises
PMI Petites et moyennes industries

S

SHS Sciences humaines et sociales
SIES Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
SISE Système d'information sur le suivi des étudiants
SRESRI Schéma régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STIC Sciences et technologies de l'information et de la communication
STS Section de technicien supérieur

U

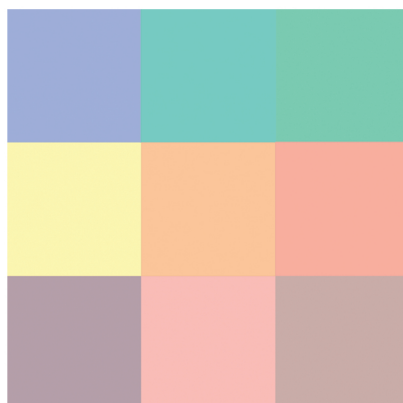
UE Union européenne

UFR Unité de formation et de recherche.

UMR Unité mixte de recherche

V

VAE Validation des acquis de l'expérience



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05